

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 26 AVRIL 2024

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président de l'université

Collège A dit «des Professeurs des universités» :

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure

M. GILBERT Simon

M. GRIMA François

Mme LANGLOIS Valérie

M. MOHAMMED Samer

Collège B dit «des autres enseignants»:

M. ALIX Sébastien-Akira (parti à 12h00)

M. BARBOT Benoît

Mme CHEVALIER Vérène

Mme GOFFIN Angélique

Mme GUILLIN Amélie

M. LEVREL Lucas

M. THAUVRON Arnaud

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

Mme FLEURY Murielle

M. LACHENY Claude (parti à 12h20)

M. VALLÉE Benoît

Collège dit «des usagers»:

Mme CHAUMONT Mathilde

M. ENDRIZZI Melvin

M. H'LIMI Elias

Mme NGUYEN Caroline

Collège dit «des personnalités extérieures» :

M. HEBBRECHT Thierry (parti à 12h20)

Mme SIMON-DECK Sylvie (partie à 12h20)

M. PLANCHON Thomas

M. DARRIBÈRE Jérôme Mme LENOBLE Valéry

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit «des Professeurs des universités» :

Mme BERGÈS Karine (procuration donnée à Mme GARRIGUE) Mme VILLANUEVA Maria-Graciela (procuration donnée à Mme CHEVALIER)

Collège B

M. ALIX Sébastien-Akira (procuration donnée à Mme GOFFIN à partir de 12h00)

<u>Collège des usagers</u>

M. TAURAND-WARTELLE Clément (procuration donnée à Mme CHAUMONT)

M. CHRISTOPHE Léo (procuration donnée à M. LEVREL)

Collège dit «des personnalités extérieures» :

Mme BEAULNES-SERENI Nathalie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ) Mme MATTEI Sarah (procuration donnée à Mme NGUYEN)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. ALDHUY Julien, VP Patrimoine, Campus et Développement Durable

M. BASSAGLIA Yann, Directeur de l'UFR ST

M. BERNARDINO Amilcar, VP des Partenariats

Mme RENAUT Sophie, Administratrice provisoire de l'INSPÉ

Mme CASTELAIN Marion, Directrice adjointe en charge des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et vacataires

M. CHELGHOUM Lounès, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'ÉPISEN

Mme DUROU Hélène, Agente comptable

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry

Mme GARAPON Marie, Directrice générale des services

Mme GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR de LLSH

Mme HENIQUE Carole, VP de la Recherche et de la Commission de la Recherche

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice par intérim de la DAJG Mme RUBENS Lolita, VP responsabilité sociétale de l'université M. SCHWELL Martin, VP Europe M. THEVENET Laurent, VP relations internationales

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT6

1.1 Point d'information du Président de l'Université6

Points soumis à discussion 17

1. VIE INSTITUTIONNELLE 17

- 1.1 Élection à la vice-présidence du Conseil d'administration 17
- 1.2 Élection à la vice-présidence numérique 22
- 1.3 Approbation du procès-verbal en date de la séance du 09 février 202424

2. FORMATION ET RECHERCHE25

2.1 Approbation du plan de réduction de carbone Aurora25

3. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES43

- 3.1 Approbation de la politique voyage pour l'année 202443
- 3.2 Présentation du rapport annuel de performance de l'établissement 2023 (RAPET)54

4. RESSOURCES HUMAINES64

4.1 Approbation de la campagne d'emploi complémentaire Enseignants et Enseignants-chercheurs pour l'année 202464

Points non soumis à discussion74

1. FORMATION ET RECHERCHE74

- 1.1 Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires (2e vague)74
- 1.2 Régularisation des données obligatoires des masters 1^{re} année de « monmaster.gouv.fr » campagne 2024 : capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères d'examen des candidatures (CGEC), attendus et mode de composition des commissions de recrutement75

QUESTIONS DIVERSES75

2. CONTRATS ET CONVENTIONS82

2.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université82

La séance débute à 9 h 40.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président de l'Université

M. LE PRÉSIDENT. — Quelques mots sur les démissions d'un certain nombre de collègues de l'équipe présidentielle. Pour dire que je ne vais pas forcément détailler les choses que j'ai largement évoquées dans d'autres instances. J'ai appris d'une façon assez surprenante cette démission, brutalement par une lettre que je considère être une diarrhée verbale, je dirais, assez fétide me mettant en cause, mais bon. Et au-delà de la méthode, qui est non seulement diffamatoire à mon encontre mais diffusée en simultané à la presse. Au-delà, chacun est responsable de ses actes car comme vous le savez c'est quand même un moment particulier pour notre établissement. Nous sommes confrontés à de gros dossiers, l'Hcéres, le PREF, etc. et ces éléments de déstabilisation de l'institution ne sont pas bienvenus pour nous. Alors, fort heureusement, l'institution est toujours plus forte que les hommes, et ça tombe bien puisque les tutelles se sont inscrites à l'encontre de ces manifestations et gardent toute leur confiance mais aussi des soutiens de l'administration, qui a été mise en cause par ailleurs, avec un mépris en particulier pour les BIATSS. Au-delà, je dirais que le journal de la veille est déjà un vieux journal et que nous avançons sans ralentir pour que l'établissement continue ses actions pour cette belle université. Le bateau UPEC a continué sa route, sans trop, finalement, s'émouvoir des soubresauts politiques. Une élection a été faite récemment en CAC restreint pour élire à la présidence du CAC restreint un président indépendant de l'équipe politique avec une méthode de fonctionnement qui sera revue pour un certain nombre de dossiers qui, pour certains, n'étaient pas forcément ni d'une clarté ni d'une transparence évidente. Les membres de l'équipe politique vont travailler avec les composantes notamment ce qui n'était pas toujours le cas précédemment, Romain BOFFA est maintenant élu président du CAC restreintet Carole HENIQUE GRECIET, a été élue à la CR cette semaine. Elle porte maintenant le flambeau de la recherche pour notre établissement, et c'est une très bonne chose, elle va pouvoir s'exprimer; avec deux assesseurs complémentaires en plus de Laure GARRIGUE et de Benoît FUNALOT : Valérie LANGLOIS, qui est

maintenant assesseure aux Affaires doctorales, et Mathias BEJEAN qui est assesseur Valorisation et Innovation. L'équipe recherche est maintenant constituée et aujourd'hui, nous procéderons à l'élection de deux nouveaux VP: le VP du CA bien entendu, et je propose Amilcar BERNARDINO qui connait bien les affaires de notre université, qui a l'assentiment, d'ailleurs très large, des composantes, des collègues, de l'équipe et qui est au demeurant un homme loyal — comme je lui ai dit lorsque je lui ai remis les palmes académiques car la loyauté est indispensable en politique. Amilcar BERNARDINO s'exprimera et sera proposé à votre vote. Nous devrons élire un VP numérique, Pierre VALARCHER ayant quitté cette fonction — il nous avait dit depuis quasiment un an qu'il partirait, pour différentes raisons personnelles, familiales aussi —, donc on procèdera à l'élection d'un nouveau VP numérique car c'est important pour l'institution : Gaétan HAINS sera proposé comme VP numérique, il s'exprimera également. Également un nouveau venu au Conseil d'administration, M. GRIMA, que vous connaissez, je pense qu'il pourrait dire un petit mot parce que Pascal ANDUJAR a démissionné de ses fonctions au Conseil d'administration : François, veux-tu dire un petit mot peut-être?

François GRIMA.— Oui. Bonjour à toutes et à tous, très heureux d'être parmi vous.

Mme HMAMOU.— Je vais vous apporter le micro.

M. LE PRÉSIDENT.— Je rappelle qu'il faut donner son nom pour le PV.

François GRIMA.— Bonjour à tous. Donc, je suis François GRIMA, je suis professeur des universités à l'AEI International School. Je suis un ancien élève de l'université, je suis en poste ici depuis très longtemps. J'ai été maître de conférences, PRAG et professeur d'université dans cette université à laquelle je tiens beaucoup. Je pense que vous avez entendu l'essentiel du message. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. — Merci à toi. Carole Hénique ? Un petit mot?

Carole HENIQUE— Bonjour à tous. Merci d'autoriser ma présence ici. Donc je suis Carole HENIQUE GRECIET, élue VP recherche et commission de la recherche, je suis professeure des universités en biologie, chercheur depuis de nombreuses années en biologie et engagée pour l'université dans cette période compliquée et qui nécessite effectivement pas mal de travail.

M. LE PRÉSIDENT. — Valérie, veux-tu dire un petit mot au passage?

Mme LANGLOIS.— Oui. Moi, je suis professeure à l'UPEC ici et j'ai été recrutée comme maître de conférences en 1992, donc c'est vrai que ça fait très, très longtemps. J'ai été responsable de l'école doctorale SIE, j'ai fait un mandat de 2020 à 2024 avec Xavier CHATEAU. Là, on passe la main, on a trouvé des remplaçants. Le doctorat, c'est quelque chose qui m'intéresse beaucoup, je pense que c'est important pour l'université, la force vive des labos de recherche, avec les anciens aussi. Donc ma motivation, c'est leur permettre de faire leurs travaux de thèse dans les meilleures conditions possibles à l'UPEC.

M. LE PRÉSIDENT.— Merci Valérie. Quelques mots également d'informations : il y a quand même des choses positives, notamment pour les SHS, puisque deux chaires SHS région ont été déposées par nos collègues maîtresses de conférences avec Natalia FROZEL BARROS et Sandra PELLET. Donc, deux chaires, l'une sur immigration et santé — je fais court — et l'autre sur les générations du futur, notamment dans le cadre de la convention citoyenne menée par l'IEP, donc deux chaires déposées à la Région, aujourd'hui d'ailleurs ou hier, par la DRV en passant par ComUE — c'est un circuit un peu bizarre d'ailleurs, mais bon. Et aussi sur une autre chaire déposée par l'UGE : donc trois chaires, c'est bien. Je pense que nous UPEC, nous avons quand même notre chance aujourd'hui avec une chaire environnée de 250 000 euros et c'est quand même bien pour les collègues si on était lauréat, l'une ou l'autre, parce que ce sont deux beaux projets.

Également, l'appel AMI SHS, qui est un sujet important qui nous mobilise. Vous avez lu, sans doute, ce ne sont pas 200 millions qui ont été mis sur la table par l'État — mais 100 millions — et donc une demande, là encore, pour après-

demain comme toujours, de déposer une lettre d'intention, 2-4 pages fin mai, et de voir comment un consortium se crée avec d'autres universités sur plusieurs thématiques — le climat, la démocratie, l'âge, le travail —, c'était assez large, des sujets sociétaux. Il s'avère qu'on a été appelés par Annick ALLAIGRE, présidente de Paris 8, qui souhaitait qu'on puisse participer ensemble à l'appel d'offres, un consortium autour de «Démocratie à l'ère du numérique». Cela va peut-être s'affiner, mais c'était l'idée et cela a retenu notre attention, on a eu Annick, très longuement, avec Karine BERGÈS, qui aujourd'hui porte ce dossier — bien sûr avec Carole et avec plusieurs laboratoires qui se sont inscrits, notamment pour la participation à cet AMI. C'est 5 millions minimum et c'est toujours bien que l'UPEC y soit. Évidemment, ce n'est pas fermé, puisque là on répond à cette demande d'Annick ALLAIGRE, mais il peut y avoir d'autres consortiums. Il y a un webinaire recherche le 29 avril prochain pour affiner les choses avec les laboratoires. Certains laboratoires voulaient partir plus sur le travail, mais, là encore, rien n'est fermé, donc on aura l'occasion d'en débattre et de proposer des choses avec, évidemment, un calendrier resserré. Bien sûr, les organismes vont être dans la boucle, le CNRS en particulier parce qu'il y a les SHS, mais pas forcément, ça dépend... si c'est sur le travail, ce sera évidemment d'autres acteurs, mais en tout cas, c'est en bonne voie et le travail est déjà avancé dans la réflexion, et on attend ce webinaire pour pouvoir échanger directement avec les collègues. Ce serait bien que l'UPEC participe, soit comme leader, ou partenaire dans le cadre d'un consortium ou de consortiums pour cet appel d'offres. Derrière, à la clé, c'est évidemment des moyens, dont des allocations doctorales, des post-docs, etc., tout le cortège habituel de ce qui est attendu dans ces appels d'offres. Et sur «Démocratie [en particulier] à l'heure du numérique», on était aussi intéressé parce que des collègues, notamment du LACL et de la faculté de droit, travaillent sur cet objet. Ils seront dans la boucle, évidemment. Donc, c'est parti. On vous tiendra au courant. Là encore, 2-4 pages, c'est bien, mais il faut les faire, et il faut les faire parfaitement.

Autre élément d'information : on est convoqué par la DEGSIP sur l'avenir de la ComUE, pour savoir comment on termine celle-ci en mars 2025. C'était un débat qu'on a déjà eu mais là c'est une convocation directe par le ministère, après évidemment une interpellation du cabinet de la ministre pour ne pas

renouveler cette ComUE. Donc, ce n'est pas encore une lubie de ma part d'anticiper la sortie de la ComUE mais bien des questions de la tutelle et sur lesquelles on est convoqué le 6 mai, à la DGESIP, pour pouvoir donner notre méthode, notre feuille de route et ce qu'on fait après. Voilà pour les points d'information. Avez-vous quelques questions à ce stade? Simon?

M. GILBERT.— Oui, bonjour à toutes et tous. Peut-être revenir sur la question de la démission des six VP, pour souligner qu'un courrier a été adressé aux administrateurs, qui est argumenté, qui contient des éléments de fonds, de désaccords, que l'argument de la déstabilisation, je pense, fait rapidement l'économie d'une discussion sur ce qui est contenu dans ce document. Ce n'est pas du tout commun que la moitié d'une équipe, ou quasiment la moitié d'une équipe, prenne la décision de partir. Il y a, dans ce document, des éléments d'analyse sur une ligne rouge au plan de la méthode qui a été franchie.

La loyauté, je suis d'accord, Jean-Luc, c'est important, mais la loyauté, on la doit d'abord aux administrateurs. Il y a eu des dossiers qui ont fait l'objet d'une instruction, et plus que d'une instruction, qui ont été abordés avec des partenaires et qui engagent, je dirais, l'université, sans même qu'il y ait eu de discussion au sein du Conseil d'administration. Je pense à l'EPE, notamment. D'ailleurs, les écoles du site Cachan pensaient que l'EPE était toujours en discussion, en travail, jusqu'à une période d'il y a 4–5 semaines, preuve que leur niveau d'information n'était pas le même que celui des administrateurs également. Il y a aussi des questions éthiques qui ont été abordées, des lignes rouges ont été franchies. Nous avons eu des échanges sur ces sujets, tu en es informé, et ce n'est pas une décision de déstabilisation, c'est juste une volonté de ne pas être associé à des éléments de méthode, des discours, des actes que nous avons réprouvés et pour lesquels tu as été informé.

Par ailleurs, je tiens à préciser, et j'en aurais terminé, qu'à aucun moment, si le courrier est bien lu, et il a été rédigé avec minutie et exigence, à aucun moment l'administration n'a été contestée. Le paragraphe qui concerne la direction de la transformation met l'accent sur la question de l'harmonie entre les VP et cette direction et la façon dont est conçu le pilotage politique administratif. Et c'est ta conception de cette organisation qui est mise en cause, ce n'est absolument pas l'administration. Je sais que des courriers ont

été envoyés pour expliquer que nous dénigrions l'administration. Ça n'a jamais été le cas. Nous avons le plus profond respect pour l'administration.

M. LE PRÉSIDENT.— C'est noté. Pour l'EPE, vous n'en avez jamais entendu parler car il n'y aura pas d'EPE. On finit par délirer à évoquer des dossiers qui n'existeront pas quand même. Je pense même qu'il faut prévoir des médicaments.

M. GILBERT.— Tu as informé nos tutelles que nous allions vers un EPE. Février 2023, devant la DGESIP : nous étions présents, il y a des témoins, devant la rectrice.

M. LE PRÉSIDENT. — Tu peux me laisser m'exprimer?

M. GILBERT.— Devant la rectrice, également.

M. LE PRÉSIDENT.— Tu peux me laisser m'exprimer?

M. GILBERT.— Bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT.— L'EPE, c'est très simple. Lorsque le deuxième mandat a commencé, la DGESIP et les tutelles nous ont interpellé sur la suite de la ComUE, qui était déjà quand même en fragilité pour savoir comment on réfléchissait pour la suite. Les coordinations territoriales doivent être anticipées. En tant que président, l'interpellation s'est faite aussi, «pourquoi pas, un EPE?» Surtout qu'à l'époque, il y avait un projet avec notamment une école d'ingénieurs. Donc s'est posée la question, effectivement, de savoir s'il y avait une réflexion à faire. Très bien. Ça a été mis devant l'ensemble des VP, dans une discussion politique, pour conclure au final : «on ne veut pas d'EPE». Terminé. C'est tout. Voilà. Et je les remercie d'ailleurs... Et contrairement à ce qui est dit aujourd'hui et, je dirais, qui correspond à des propos qui t'engagent uniquement Simon, l'ensemble de l'équipe participe aux décisions. Je dirais que ça n'a pas été le cas en réciprocité. Ta feuille de mission était bien d'animer une équipe : tu ne l'as pas fait, puisque tu as considéré que certaines

personnes de l'équipe ne pouvaient pas participer à un certain nombre de points. Tu devais remettre en musique un plan de retour à l'équilibre et ce n'est pas fait aujourd'hui. Donc il y a des éléments d'échec, je dirais, sur la méthode Simon, qui interpelle également et qui m'interpelle, au-delà de l'élément de loyauté, et ma loyauté, je la donne évidemment au Conseil d'administration, mais encore, il faut qu'il existe quelque chose de concret à discuter et à arbitrer. C'est-à-dire que dès l'instant qu'il n'existe rien car l'équipe politique s'est exprimée, c'est quand même bien compliqué de l'évoquer en CA.

Par ailleurs, sur le plan de la coordination territoriale, oui, ça sera un élément de discussion. Et parmi les éléments dans la suite de la ComUE, j'avais interpellé, avec Gilles ROUSSEL, Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, sur le fait qu'il fallait accompagner la sortie de la ComUE, avec une vision externe de l'université, que quelqu'un puisse participer de France Universités dans cette aventure. Donc, c'est en discussion. Ça serait l'occasion d'en discuter à la DGESIP. En tout cas, l'EPE, de toute façon, je ne vous en ai jamais parlé parce que l'EPE n'existera pas même si effectivement, cela a été évoqué à un moment et c'était normal de l'évoquer. C'est normal qu'un président, pose la question à son équipe quand on nous pose la question de ce qu'on veut faire en termes de coordination territoriale, est-ce qu'il y a des opportunités, etc. l'équipe politique a joué son rôle, et c'est très bien. Alors, la position autocratique, en tout cas, relève de ta responsabilité. En tout cas, moi, j'exprime simplement l'irresponsabilité d'une équipe qui démissionne sans me prévenir. Il y a eu des discussions : globalement, si je t'ai vu 4 fois ou 5 fois en présentiel au 4e étage dans tout ton mandat de Conseil d'administration, c'est un maximum puisque tu travailles beaucoup en visio. Et donc, effectivement, pour les échanges, c'est beaucoup plus compliqué. Ensuite, si les administrateurs veulent discuter avec moi de tout cela, de sujets éthiques notamment qui ont été lâchés çà et là, c'est extrêmement blessant, en tout cas pour un médecin, et j'aimerais bien qu'ils soient qualifiés, parce qu'on n'est pas loin de la diffamation.

D'ailleurs, une plainte a été portée pour diffamation, qui a été enregistrée par le procureur. Et donc, là-dessus, j'aimerais bien qu'on qualifie les propos sur l'éthique. Je vous propose de venir en discuter avec moi si vous avez des éléments. Ceux qui me connaissent dans l'équipe me reprochent plutôt le fait

de ne pas prendre de décision seul, paradoxalement, et d'être plutôt dans une discussion collégiale, et les éléments de discussion collégiale, ils ont bien manqué, et je vous assure qu'il y avait un mépris, à la fois des ESAS et des maîtres de conférences. Et quand je dis qu'il y a une condescendance par rapport aux BIATSS, je pèse mes mots, parce que ça a été le cas. Donc, après, je pense qu'on a d'autres choses à faire que de discuter des arguties qui ne sont pas, à mon avis, très intéressantes. Je disais, le journal de la veille est un vieux journal. Je pense que l'université a besoin d'avancer maintenant et, avant de rentrer dans le détail du CA lui-même, je vous propose de passer tout de suite à l'élection. On verra après les approbations de séance. Simon, on ne va pas faire une discussion ici, je ne sais pas si c'est le lieu, vraiment.

M. GILBERT.— Non, non, mais je vais être court.

M. LE PRÉSIDENT.— Mon bureau est ouvert, et si tu veux discuter, ça aurait été bien, d'ailleurs, mais c'est plus simple de le faire dans mon bureau que de le faire dans un Conseil d'administration. Il y a beaucoup de choses sur lesquelles on pourrait, sur le plan éthique, relever un certain nombre de choses. Je n'ai pas envie, ici, de m'exprimer.

M. GILBERT.— Alors, je vais être très rapide, mais comme nous sommes au Conseil d'administration, il y a des choses qui doivent être dites dans cette instance : 2 février 2023, dans le bureau d'Anne-Sophie BARTHEZ, tu dis «nous allons faire un EPE»; 4 février 2023, dans le bureau de la rectrice Bénédicte DURAND, tu dis «nous allons faire un EPE». Il y a plein de témoins.

M. LE PRÉSIDENT.— Qu'un président discute de l'EPE, c'est normal.

M. GILBERT. — Non, «nous allons faire un EPE».

M. LE PRÉSIDENT.— Si une décision politique arrête l'EPE, je ne vois pas pourquoi on parle d'EPE. Il n'y aura pas d'EPE. Ça devient délirant comme discussion.

M. GILBERT.— Je précise que tu as annoncé que nous ferions un EPE, les Conseils d'administration n'étaient pas informés. Par rapport... Dernier propos.

M. LE PRÉSIDENT.— Oui.

M. GILBERT.— Par rapport à la plainte en diffamation, j'espère, si elle est réellement déposée, qu'il y aura une poursuite. J'espère qu'il y aura une poursuite, parce que, en droit, ce qui permet de démontrer qu'il n'y a pas de diffamation, c'est ce qu'on appelle l'exception de vérité, et toutes les preuves que nous possédons peuvent évidemment être présentées au procureur. Ça veut dire que, si quelque chose, dans ce que nous avons écrit, est faux, il faudra que le procureur le vérifie et, évidemment, nous possédons de très nombreuses preuves.

M. LE PRÉSIDENT.— Eh bien, c'est parfait. Merci Simon. Lucas?

M. LEVREL.— Oui. Je n'ai pas de micro: Lucas LEVREL, je vais essayer de parler suffisamment fort. Lucas LEVREL. Je ne suis pas, évidemment, dans le secret de réunions du quatrième étage, qu'elles aient lieu en visio ou qu'elles ne puissent pas avoir lieu à cause de l'éloignement de tel ou tel. Simplement, je voudrais dire, puisqu'on est en conseil d'administration, que j'apprécierais une certaine tenue, notamment dans les propos. Et donc, j'aurais aimé que le président n'emploie pas des expressions telles que «diarrhée fétide» ou «il faudrait prendre des médicaments». Je pense qu'un minimum de tenue dans le langage et de respect des personnes par l'expression orale siéraient à cette instance.

M. LE PRÉSIDENT.— Benoît.

M. VALLÉE.— Je voulais plutôt revenir sur la mort programmée de la ComUE. Donc, cette ComUE, on peut emmener son trésor de guerre, c'est ce que j'avais cru pendant nos derniers CA. Il n'y a pas que le trésor de guerre de la ComUE, cette ComUE a des missions, et ces missions sont effectuées par des

personnels BIATSS et aussi des enseignants. Alors, dans la discussion, j'espère que sera abordé le devenir de ces personnels et des supports qui vont avec. Et donc, j'aimerais que vous me confirmiez que ce sera bien...

M. LE PRÉSIDENT.— Bien sûr, Benoît, et c'est bien pour ça qu'il faut anticiper. C'était l'idée qu'on ne peut pas se retrouver en mars 2025 et dire qu'est-ce qu'on fait et qu'est-ce qu'on dit en amont aux personnels? Comment on prépare cela et c'est bien l'objet de préparer cette sortie. On a du temps pour nous et c'est bien pour ça qu'il faut anticiper.

M. VALLÉE.— Et, en tout cas, s'il n'y a pas d'EPE, on s'en félicite, parce qu'on avait communiqué, justement, en juillet 2023 sur des propos qui avaient été écrits et tenus dans la presse sur la coordination territoriale, coordination territoriale qui avait été écrite aussi en filigrane dans le projet ERASME, et qui ont été repris aussi dans un article peut-être, enfin, une interview que deviez jouer récemment dans le *Parisien*.

M. LE PRÉSIDENT. — Oui, la coordination territoriale.

M. VALLÉE. — Si c'est terminé, c'est parfait.

M. LE PRÉSIDENT. — Non, pas la coordination territoriale. Celle-là, elle est dans les statuts.

M. VALLÉE.— Alors, si une nouvelle sorte de coordination territoriale doit avoir lieu, ça serait bien que les administrateurs soient informés des démarches et peut-être du calendrier.

M. LE PRÉSIDENT.— C'est l'objet du travail avec la DGESIP. Il doit y avoir une coordination territoriale, le Code de l'éducation demande une coordination territoriale. Cette coordination territoriale, doit être proposée en sachant qu'on souhaite garder des objets présents dans la ComUE comme la formation doctorale, qui sont des objets qui marchent. Bon, après, moi, je n'ai pas les réponses aujourd'hui. C'est l'occasion d'ouvrir également des débats, puisque

dès l'instant où la ComUE disparaît, il faut l'annoncer comme tel, donc préparer la suite. Cette coordination territoriale, c'est aussi ouvrir des débats, ouvrir des débats de savoir ce que l'on veut et comment se positionner sur le territoire.

M. VALLÉE.— Je crois que vous êtes quelqu'un de bien informé, parce qu'il n'y a pas de raison que vous teniez des propos quelque part, notamment sur la disparition de la ComUE il y a trois semaines et qu'aujourd'hui on sache que la ComUE disparaitra. Vous voyez ce que je veux dire.

M. LE PRÉSIDENT. — Non. On disait «la ComUE se termine en mars 2025».

M. VALLÉE.— C'était pas forcément annoncé, il n'y avait pas marqué au dernier CA, c'était «il y a un trésor de guerre», enfin «il y a un fonds de roulement pour la ComUE...»

M. LE PRÉSIDENT.— Alors, ce que je propose, Benoît, c'est de faire un retour de la réunion à la DGESIP, et qu'on revienne à ce moment-là vers les administrateurs pour dire ce qu'il en était, de parler de la méthode, puisqu'aujourd'hui, la méthode qui est proposée, c'est que le CA de la ComUE, puisse avancer sur combien coûte la ComUE, qu'est-ce qu'on fait, etc. Donc, les éléments diagnostiques d'instruction de dossier, que moi je n'ai pas, et qu'on puisse, à un moment donné, informer les administrateurs, bien entendu, de l'état d'avancement.

M. GILBERT.— Le mandat de la ComUE ne se termine pas en mars 25. Le contrat de projet de la ComUE, c'est différent.

M. LE PRÉSIDENT.— Enfin, en mars 2025, c'est une date butoir quand même pour l'État. C'est une réflexion puisqu'il faudra élire à ce moment-là un nouveau président de la ComUE, ce que ne souhaite pas le ministère. Je vous propose de faire des débats avec une transparence totale. Si besoin, on fera appeler directement les personnes qui pourront aussi nous informer sur ces sujets.

Points soumis à discussion

1. VIE INSTITUTIONNELLE

- 1.1 Élection à la vice-présidence du Conseil d'administration
- M. LE PRÉSIDENT.— Je vous propose de rentrer maintenant dans la proposition de vote. Donc, je vous propose Amilcar BERNARDINO comme VP CA. Il connaît, évidemment, l'établissement. Il a la confiance de l'équipe, la confiance des doyens. Oui?
- M. LEVREL.— Pardonnez-moi, ce n'est pas l'ordre du jour.
- M. LE PRÉSIDENT.— Bien, il y a l'approbation du PV. Je préférerais passer après l'approbation. Oui, on fait l'institutionnel. C'est quand même plus logique, parce qu'après, il y a un VP CA qui va pouvoir piloter le CA. Amilcar connaît bien l'établissement, donc, on a besoin aujourd'hui de gens opérationnels sur un certain nombre de gros dossiers, en particulier, évidemment, le PREF, mais pas que. Le PREF, il faudra à un moment donné qu'on termine ce sujet, quand même, pour pas qu'on passe toute l'année là-dessus. Enfin, beaucoup de choses à caler. Il y a à boucler également un certain nombre de gros dossiers qui ne sont, aujourd'hui, pas complets. L'Hcéres notamment, il reste quand même pas mal de choses à faire, mais bon, ça a pas mal avancé. Donc, je vous propose peut-être d'écouter Amilcar et puis, après, on procèdera au vote par voie électronique, comme vous le savez.
- M. BERNARDINO.— Donc, je vais me présenter: Amilcar BERNARDINO, enseignant, ancien étudiant de l'université Paris-Est Créteil, parce que j'ai eu la chance d'être étudiant dans cette université. Ensuite, élève à Normale-Sup, agrégé en sciences de l'ingénieur et, dans l'établissement, en fonction depuis 2001. J'ai, dès 2003, pris des fonctions de charge administrative, en commençant à l'IUT Sénart-Fontainebleau sur des fonctions qui sont assez classiques de chef de département et puis, après, directeur adjoint à l'IUT et VP CA, VP Partenariat depuis maintenant un an. Donc, c'est un établissement que je connais très bien, puisque ça fait bientôt 23 ans que j'en fais partie et

sur lequel j'ai longtemps travaillé sur la partie administrative. Aujourd'hui, je réponds à la demande du Président de bien vouloir reprendre la présidence du Conseil d'administration pour plusieurs raisons.

La première raison, je pense que les éléments actuels mettent un peu en tension l'université et je crois que c'est important de remettre un peu d'humain dans cette affaire. Il faut bien se souvenir d'une chose, c'est que l'université engagée, pour moi, en tout cas, n'est pas simplement une signature, c'est avant tout des gens qui sont derrière. J'ai fait mon parcours, juste pour vous dire que, moi aussi, je suis engagé dans cette université depuis bien longtemps et je crois qu'on a la chance d'avoir dans cette université un grand nombre de personnels qui ont un engagement pour l'établissement et on le voit que, dans des périodes qui sont assez compliquées, ces gens-là sont toujours là pour, effectivement, relever les défis et se mettre devant pour pouvoir assumer les responsabilités. Donc, si aujourd'hui, j'ai accepté de bien vouloir être candidat à la vice-présidence du Conseil d'administration soumise au vote du CA, c'est pour tenir, encore une fois, cet engagement et de faire en sorte que l'établissement puisse retrouver rapidement de la sérénité, parce que je crois que c'est ça qui est le plus important, et qu'on puisse remettre l'humain un peu dans la boucle. Alors, on a évoqué le PREF et donc, ça fait partie, clairement, de la feuille de route qu'on a reprise avec des éléments qui me paraissent, aujourd'hui, à revoir. On va revoir ça très rapidement et l'objectif, ce serait qu'au prochain CA, on puisse vous présenter une version de ce fameux PREF. On a repris, une méthode un peu différente, on va changer de méthode et c'est pour ça qu'on va repousser un peu le fait de vous le présenter puisqu'on a réintroduit, maintenant, les échanges avec les directeurs de composantes, puisqu'il y a un impact sur la formation, donc ça nécessite qu'on échange avec les gens, ce qui n'a pas été fait, visiblement, jusqu'à maintenant, par l'équipe précédente. On remet les choses dans le bon ordre, ça fait partie des choses à faire, mais le PREF, pour moi, n'est clairement pas la chose qui doit orienter toute la stratégie de l'université. Le PREF, c'est un exercice qu'il va falloir faire pour revenir à l'équilibre et ça, c'est important, mais ça ne doit pas être la focale unique qu'on doit avoir sur les années à venir. En tout cas, ce n'est pas l'objet unique de travail de l'université que de faire un PREF, les missions sont la formation, la recherche, et il faut remettre ces choses-là sur

les rails de manière à ce qu'on avance rapidement. Juste remercier l'équipe politique qui est restée engagée dans cette période un peu trouble, qui est restée aux manettes et qui fait en sorte que ça tourne toujours, remercier aussi les gens qui ont accepté de rejoindre cette équipe, parce que je crois que c'est important qu'on ne travaille pas seuls. On travaille mieux avec une équipe, et c'est important qu'on ait des gens qui soient engagés et qui acceptent de se relever les manches et de reprendre des défis dans une période où c'est moins facile que d'autres, pour accepter en tout cas de prendre des missions importantes. Et, c'est avec grand plaisir pour moi, que j'accepte d'être candidat à ce Conseil d'administration, en espérant que le Conseil d'administration pourra valider cette candidature proposée par le Président. Merci.

Mme FLEURY.— J'ai une question, pardon. Bonjour : Murielle FLEURY. Monsieur le Président, par communiqué le 26 mars 2024, a été publié donc un communiqué disant «le Président Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ a été élu le 7 septembre 2022 pour un mandat de 4 ans. Son mandat se termine le 31 août 2025. Il sera atteint par la limite d'âge et ne pourra prétendre à un autre mandat». Ma question est technico-juridique. Le VP CA que les administrateurs s'apprêtent à élire aujourd'hui serait-il automatiquement président? Y aura-t-il une consultation à la fin du mandat de votre mandat, Monsieur le Président? Y aura-t-il une consultation nouvelle des administrateurs, ou bien des élections générales? Pardonnez la naïveté de ma question, mais je pense qu'elle est importante.

M. BERNARDINO.— Je vais répondre parce qu'on est sur mon point. Juridiquement, le VP CA assurera l'intérim pour organiser les élections du conseil d'administration qui élira un nouveau président. Donc le VP CA n'assurera que l'intérim pour l'organisation de l'élection d'un nouveau président.

Mme FLEURY.— Pour la période restant à couvrir?

M. BERNARDINO.— Non, non. Le nouveau président ne couvrira que la fin du mandat du CA, on est d'accord.

Mme FLEURY.— Bien, merci.

M. BERNARDINO.— Et sachant que, quand on dit intérim, normalement si le président n'est plus, je rappelle que l'équipe des vice-présidents tombe, de fait, puisqu'ils sont rattachés au président. C'est le nouveau président qui proposera une nouvelle équipe de vice-présidence.

M. LE PRÉSIDENT.— S'il n'y a pas d'autres questions...

M. LEVREL.— Bien. Je ne sais pas exactement par où commencer. Peut-être parler de la transparence, le principe de transparence. Il y a un mail qui a un peu fuité, qui a circulé, qui a été écrit par deux doyens, enfin un doyen et une doyenne, étrangement de deux composantes qui sont peut-être les moins bien traitées du point de vue des dotations au sein de l'université, qui sont LLSH et SESS-STAPS. Ceci dit, c'est assez difficile d'étayer mon propos sur les dotations les moins favorables pour ces deux composantes, parce qu'en fait, depuis qu'Amilcar BERNARDINO était VP CA en 2020, les informations des dotations et des transferts de fonds, on va dire, entre le central et les composantes ne sont plus diffusées aux administrateurs, alors qu'elles l'étaient auparavant. Et quand nous avons interrogé, au cours de ce mandat, en CA, au moment des votes budgétaires, pour avoir des informations complémentaires relatives à ces flux, on nous a répondu «ce n'est pas le lieu, le CA vote le budget global, nous ne vous donnerons pas ces informations ». Il y a deux ans, au moment de la campagne d'emploi où ont commencé les gels, où quatre gels ont affecté la faculté LLSH, j'avais demandé à ce qu'on puisse entendre la doyenne de LLSH pour connaître l'impact qu'auraient ces gels sur sa composante, et le vice-président CA d'alors, Amilcar BERNARDINO, avait dit simplement «non, on ne l'entendra pas ». La question suivante était : pourquoi est-ce que les invités sont invités s'ils ne peuvent pas prendre la parole? Réponse, ça s'appelle la démocratie. La démocratie, c'est inviter des gens qui ne peuvent pas prendre la parole. Pour ces raisons, je pense qu'il n'est pas opportun de réélire à la fonction une personne qui, pour une raison qui ne nous avait pas été communiquée, avait été écartée de cette fonction. Et donc,

évidemment, je me prononcerai contre, puisque nous n'avons aucune raison de penser que la situation va s'améliorer. J'ai peut-être des collègues d'organisations syndicales ou d'autres qui voudront prendre la parole sur d'autres aspects des relations de M. BERNARDINO avec leurs organisations.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est noté. D'autres prises de parole? Fadoua on y va?

Mme HMAMOU.— C'est parti. Donc, concernant les procurations, dans un premier temps: Mme BERGÈS a donné procuration à Mme GARRIGUE, Mme VILLANUEVA a donné procuration à Mme CHEVALIER, M. TAURAND-WARTELLE a donné procuration à Mme CHAUMONT, M. CHRISTOPHE Léo a donné procuration à M. LEVREL, Mme BEAULNES-SERENI a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ et Mme MATTEI a donné procuration à Mme NGUYEN. Concernant le vote, je pense que vous avez tous l'habitude de nos petits boîtiers, mais je vais quand même faire quelques rappels. Donc, qui vote? Sont électeurs les membres élus du Conseil d'administration, ainsi que les personnalités extérieures. De plus, le nombre de membres du Conseil d'administration est augmenté d'une unité du fait de la participation du Président. Pour rappel, ne sont pas électeurs les suppléants, invités sans voix délibérative dès lors que leurs titulaires sont présents, la représentante ou le représentant de la rectrice, et les candidats non-membres du Conseil d'administration. Donc, pour le déroulement du scrutin : le Président de la séance est le Président de l'université. Le Conseil d'administration de l'université élit sa vice-présidence sur proposition du Président de l'université, il ou elle est choisie parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs permanents affectés à l'université, et l'élu, il ou elle, est élu à la absolue des membres en exercice au sein du Conseil d'administration. Donc, on a recours, pour ce vote, à l'outil ANGAGE. Pour la sécurité du vote, aucun élu ne pourra exprimer plus d'une fois son choix. Un seul boîtier est distribué par élu et les élus détenteurs d'une ou deux procurations seront dotés du nombre de boîtiers en conséquence. Je pense que c'est le cas. Et le secret du vote est assuré : les administrateurs du vote n'ont pas accès aux votes des élus, celui-ci est totalement anonyme. Donc, vous avez vos boîtiers. Vous avez les touches 1, 2, 3 qui sont utilisées pour ce

vote. Il vous suffira d'appuyer sur la touche de votre choix sans effectuer aucune autre manipulation. Et, dès lors, votre vote sera comptabilisé. Donc, on va lancer le vote. Je vais lancer le vote. Tout le monde est prêt? 1, 2, 3, le vote est lancé, donc vous pouvez voter. Donc, là, vous avez les résultats du vote.

Mme HMAMOU.— On a 20 pour, 8 contre et 3 votes blancs. La majorité absolue étant à 17, M. BERNARDINO est élu VP CA.

M. LE PRÉSIDENT.— Bravo.

Les membres présents applaudissent le nouvel élu.

1.2 Élection à la vice-présidence numérique

M. LE PRÉSIDENT.— Je vous propose de passer au vote pour élire le VP numérique.

M. HAINS.— Bonjour à tous. Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je me présente brièvement. Je m'appelle Gaetan HAINS. J'ai été muté de l'université d'Orléans vers Paris 12 en 2006, à l'initiative, à l'époque, du professeur Anatol SLISSENKO, qui avait fondé notre laboratoire LACL. Donc, j'ai dirigé le LACL pendant un an et demi, deux ans, à l'époque. J'ai aussi ensuite développé mes travaux, comme tous mes collègues, pour le LACL, en enseignement recherche, mais en insistant sur les partenariats privés, pour ce qui me concerne, mais sans négliger l'encadrement doctoral. Donc, j'ai poursuivi sur cette veine jusqu'en 2014 et, à ce moment-là, j'ai passé 8 ans en mise en disponibilité sur un poste dans le privé et, pour parler un peu de fidélité à une équipe ou à l'institution, j'ai essayé en tout cas d'en faire preuve pendant que j'étais là-bas, détaché, parce que j'ai réussi à ramener certains financements, de manière, non, sans conflit d'intérêt, mais des financements de l'État plutôt, qui sont arrivés à l'occasion de LACL. Donc, ça, c'était une certaine satisfaction. Je suis de retour depuis un an et demi à l'UPEC, depuis janvier

2023. Je m'intéresse donc au développement, bien sûr, de l'institution, puisqu'on la voit évoluer. Cette parenthèse, pour moi, de 8 ans, m'a permis de comparer un peu l'état passé, récent et actuel. Donc, il y a beaucoup de développement qui s'appuie, comme partout, sur du numérique, bien sûr, et donc, je m'intéresse au concept et à l'usage du numérique, comme tous mes collègues informaticiens, évidemment. Je m'intéresse à la coopération internationale à cause de mon origine québécoise et puis, peut-être, j'étais professeur à quelques endroits. Et puis, bien sûr, à la recherche en informatique, que je trouve assez importante, pure et appliquée. J'assiste déjà Martin SCHWELL aux affaires numériques d'Aurora, pour ce grand projet que nous avons, et puis, on a un peu la même chose avec Matthias BEEKMANN, qui est aux recherches d'Aurora et donc, on a, comme ça, les mêmes fonctions. Là, je me retrouve à proposer de remplir les fonctions de vice-président au numérique. J'espère pouvoir vous remercier de votre confiance. Je souhaite poursuivre l'action de mon Pierre VALARCHER, mon brillant collègue. Je trouve qu'il a été assez habile dans cette manière d'appliquer cette fonction. Et puis, je compte un peu sur son appui de vice-président pour m'y lancer.

Donc, en plus de tout ce qui est écrit dans la lettre de mission du VP numérique, je propose certains éléments supplémentaires. Dans le contexte économique, effectivement, nos missions ne sont pas que de chercher de l'argent, mais on peut éventuellement contribuer, pour ceux qui s'occupent du numérique, aux économies de temps, d'argent, et éventuellement même participer à des choses qui puissent ramener de nouvelles recettes. Ça, c'est clairement des sujets transversaux, mais l'informatique ou le numérique peut avoir sa part là-dedans. Je souhaite donc, pour remplacer cette fonction, m'associer évidemment à la DSI, mais aussi aux délégués à la protection des données. Donc ça, c'est un sujet chaud, relativement nouveau, quand même, dans l'histoire de l'UPEC. Et puis, je souhaite m'associer au centre commun de documentation pour les questions de science ouverte, les publications ouvertes, etc. Et puis, au centre de développement pédagogique pour ce qui est éventuellement des outils qui sont déjà en place, qui peuvent toujours progresser, des outils de soutien à l'enseignement. Donc, je vous remercie de m'écouter et j'espère avoir votre confiance.

Et puis, sur un dernier point, je vous engage à comprendre et, à l'avance, remarquer mon aversion pour les anglicismes dans ce domaine du numérique. Dans la lettre de mission, il reste encore le mot *cloud* et *data center* et je vous fais mes excuses pour ne pas les avoir remplacés, et ça se fera. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.— Y-a-t-il des questions pour Gaëtan? D'habitude, les Canadiens parlent plutôt Français, non?

M. HAINS.— Ça se discute. L'informatique pose problème.

M. LE PRÉSIDENT.— S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Je vais peut-être laisser Fadoua... Les procurations ont changé?

Mme HMAMOU.— Non. Les procurations n'ont pas changé. Je ne vais pas rappeler qui vote. C'est exactement le même principe. Comme toujours, le même outil. C'est parti. Pour ce vote, pour cette élection, il y a 28 votes pour, 1 contre, 3 votes blancs. Donc, M. HAINS est élu VP numérique.

M. LE PRÉSIDENT.— Bravo.

Les membres présents applaudissent le nouvel élu.

1.3 Approbation du procès-verbal en date de la séance du 09 février 2024

M. LE PRÉSIDENT.— Je vous propose de reprendre le cours de ce Conseil d'administration, pour les points «Vie de l'établissement», avec l'approbation du PV en date de la séance du 9 février 2024. Avez-vous des commentaires, des questions? Pas de commentaires, pas de modifications. Je vous propose d'adopter ce PV. Qui s'oppose? Procurations : qui s'oppose? Qui s'abstient?

Le procès-verbal du 09 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1 Approbation du plan de réduction de carbone Aurora

M. LE PRÉSIDENT.— On passe à la partie formation et recherche pour l'approbation du plan de réduction du carbone Aurora. Martin, c'est toi qui...?

M. ALDHUY.— Bonjour à tous. Julien ALDHUY, vous me connaissez, vice-président en charge du patrimoine, campus et développement durable. La présentation que je vais vous faire aujourd'hui, qu'on propose au CA pour vote, c'est de vous présenter la signature du plan commun de réduction de l'empreinte environnementale des universités membres d'Aurora, l'alliance universitaire à laquelle nous sommes membres, qui sera signée par le président fin mai à Naples, lors de la prochaine rencontre biannuelle en présentiel à Naples, fin mai.

Comme vous le savez, comme ça a déjà été présenté, nous sommes membres de l'alliance universitaire européenne Aurora, que nous avons rejoint dans sa phase 2 lorsqu'elle a été renouvelée. Nous étions associés dans la phase 1, puis membres à part entière dans la phase 2, et l'alliance Aurora, qui est une alliance des plus dynamiques, c'est pour ça qu'elle a été renouvelée, dans sa 1^{re} phase, avait rédigé 3 documents, 3 documents communs, qui ont été donc rédigés dans notre intégration et qui intègrent des enjeux qui lient transition socio-écologique, réduction de l'impact carbone de l'université et amélioration de trajectoire, d'amélioration pour la situation de nos campus. Donc, ces 3 documents-là, je vais vous les présenter assez rapidement pour vous expliquer comment ils interviennent aujourd'hui dans ce qui va être signé fin mai à Naples.

Donc, ces 3 plans, je vous ai laissé les noms en anglais. Je sais que normalement, il ne faut pas, mais bon, il se trouve que tout est en anglais — il y a aussi une réalité de ce genre de travail. Donc, il y a un plan d'action pour les campus soutenables, ce qu'on appelle le *travel codex*, le «codex voyage» — je ne sais pas comment on traduit codex, c'est le *travel codex* dans ce cas-là —, et puis le dernier document qui a été produit, c'est le plan de réduction de l'empreinte, le plan de réduction commun de l'empreinte carbone et énergétique des universités d'Aurora.

Donc, le premier plan, le premier document qui a été produit dans la phase 1 d'Aurora, dont nous sommes aujourd'hui les héritiers et dans lequel nous avons à nous inscrire, c'est donc le plan d'action pour des campus soutenables d'Aurora, dont l'objectif, en fait, est que l'alliance Aurora et les universités membres d'Aurora développent des campus les plus durables possibles en se donnant comme horizon la neutralité carbone en 2040. Cet horizon de neutralité carbone en 2040 nous permettant d'être aussi des modèles en la matière en termes de transition écologique et de transformation environnementale des campus universitaires. Alors, c'est cette idée d'horizon qui est intéressante, c'est-à-dire qu'en fait, soyons clairs, aucun des campus et aucune université qui sont membres d'Aurora aujourd'hui ne seront neutres carbone en 2040. Bon, ça, ça n'existera pas, à part peut-être les collègues islandais, mais c'est l'Islande, avec ses spécificités. Par contre, l'idée de ce plan d'action, c'est d'avoir en fait un horizon commun qui permet en fait de faire converger les stratégies de chaque université dans un objectif qui, par ailleurs, est l'objectif qui est déjà partagé au niveau national dans beaucoup de cas, puisque une partie, et entre autres la neutralité carbone, ce sont de toute façon des injonctions et le cadre dans lequel on s'inscrit, nous, on fait dans le cadre français et dans le cadre des habitudes européennes, des politiques publiques, des grands horizons européens au niveau de la France. Donc, en fait, c'est un horizon qu'on va partager avec l'ensemble des membres d'Aurora, mais qui n'est pas forcément une nouveauté, puisqu'en fait, ça correspond déjà à un régime de contraintes, à des objectifs qui sont les nôtres aujourd'hui. La spécificité, c'est qu'on va converger entre les différentes universités sur cet objectif-là, sur cet horizon-là. L'idée, donc, en fait, d'avoir une forme de convergence et de partager un horizon, tout en reconnaissant, et ça a été très important quand ça a été produit, ce document-là, tout en reconnaissant l'hétérogénéité, les conditions d'action de chaque membre. Ça peut forcément, quand vous êtes l'université d'Islande, qui est directement branchée sur la géothermie de la planète, et quand vous êtes l'université de Naples, où plus de la moitié des bâtiments ont plus de 400 ans, vous n'avez pas du tout le même régime d'action, et forcément, il y a des spécificités qui doivent être prises en compte sur la capacité à mettre en œuvre l'objectif. Et donc, c'est l'idée aussi de ce premier document, de reconnaître l'hétérogénéité des situations et donc la spécificité des trajectoires, avec cette idée que chaque membre aura sa propre manière de tendre vers l'objectif commun et de tendre,

de s'inscrire dans l'horizon commun. L'objectif étant d'avoir une stratégie. Nous, on a déjà des stratégies, donc différents schémas, ce qui est une bonne chose. L'idée étant qu'il faut avoir une stratégie propre à chaque membre et de s'inscrire dans l'horizon partagé tant qu'il y a une stratégie. Puisqu'en fait, il y a certaines universités, on se rend compte qu'ils n'avaient pas de stratégie, alors que les universités françaises, et l'UPEC en particulier, on avait déjà quelque chose qui était engagé dans ce domaine-là. Donc, il y a 9 domaines d'action qui sont identifiés, qui sont très classiques. Je ne vais pas les re-lister, mais bon, c'est classique: les constructions d'énergie, la gestion des mobilités, la gestion des déchets, avoir de l'achat plus responsable, améliorer l'accessibilité de nos campus et aussi la manière dont l'ensemble des communautés de l'université rejoignent ces campus en essayant d'améliorer le recours mondial aux transports, qui sont plus vertueux que la voiture quand c'est possible, et un objectif qui fait justement partie de ce partage, c'est le fait de renforcer quelque chose sur lequel il y a encore du travail dans la majeure partie des membres d'Aurora, c'est le monitoring et le reporting sur ces éléments de transition et sur ces éléments d'amélioration de nos campus du point de vue de la durabilité, de l'énergie et compagnie.

Le 2^e document dont je vous parle ne nous engage que très moyennement, c'est le travel codex, où, en fait, c'est un document qui vise à minimiser l'impact environnemental du fonctionnement des activités d'Aurora. Donc, c'est un document qui ne s'applique que pour les activités d'Aurora, qui s'applique pour nos activités en tant que membres de l'UPEC quand on s'inscrit dans les activités d'Aurora, dans le respect aussi des spécificités de chaque université, puisque, par exemple, il y a certaines règles qui sont dans le travel codex qui ne sont pas compatibles avec les règles du marché public. Donc, en fait, on respecte nos règles, et donc, c'est prévu dans le travel codex qu'on essaie de minimiser l'impact environnemental du fonctionnement des activités d'Aurora dans le respect, bien entendu, des régimes à nouveau de contrainte et d'action de chaque université. L'idée, c'est de ne voyager que si c'est nécessaire avec un impact environnemental le plus limité possible en appliquant la séquence «prévenir, réduire, compenser». Alors, je vous dis, ça ne concerne que les activités qui sont liées à Aurora, mais si je vous en parle là, c'est parce qu'en même temps, c'est aussi un sujet d'actualité. Vous savez tous que tous les acteurs aujourd'hui, qu'ils soient publics ou privés, sont enjoints à revoir leur politique de déplacement et qu'on a des modèles de

politique de déplacement qui sont aujourd'hui largement en discussion, et qui sont en discussion à venir, en fait, qui peuvent être plus ou moins radicaux dans le fait de pouvoir bouger ou pas bouger, concrètement. Et, l'intérêt du *travel codex* d'Aurora, c'est qu'on a un modèle qui est plutôt maximaliste. On a plutôt un *travel codex* qui est maximaliste sur ce qui seraient les bonnes règles de mobilité, qui ne sont pas à mettre à l'échelle de l'université — je le répète, il n'y a aucun doute là-dessus — et qui, par contre, permettra de discuter quand on discutera l'évolution de la politique de voyage — on la vote chaque année, la politique de voyage, vous le savez, en tant qu'administrateurs, mais on va avoir dans les années à venir une réflexion à avoir sur la politique de voyage — et c'est vrai que le *travel codex* d'Aurora sera un des éléments dont on pourra s'inspirer en étant d'accord, pas d'accord, et en discutant les différents éléments qu'il contient.

Troisième document qui, en fait, on va dire, est le document de mise en œuvre du plan pour des campus plus soutenables, c'est le plan commun de réduction de l'empreinte carbone des membres d'Aurora. Donc, c'est la stratégie, en fait, qui va décliner les objectifs du plan d'action pour des campus soutenables. À nouveau, et c'est répété, et tout le monde est très attentif à ça : dans le respect des spécificités et des situations de chaque université. Donc, le document va être signé par tous les présidents des universités membres d'Aurora le 28 mai et, ce qui est intéressant — je vais le décliner plus spécifiquement après -, c'est que les objectifs que l'on se donne dans le cadre de ce plan-là, les objectifs et la manière d'atteindre ces objectifs-là, c'est chaque université qui choisit ses propres objectifs et qui, en fait, met en avant, parmi tout le panel de ce qu'il faudrait faire, certains des objectifs, certaines de ses actions, y compris avec les indicateurs qui vont pouvoir permettre d'évaluer le fait que ces actions soient atteintes ou ne soient pas atteintes. Donc ça, c'est un travail qui est en cours de définition aujourd'hui. On ne l'a pas fini, mais l'idée qu'on a ici, c'est que... Moi, ce que j'ai découvert, c'est que quand on se regarde, des fois, on s'inquiète, mais quand on se compare, on se rassure : c'est assez classique. Et, en fait, quand on se compare par rapport à ces autres universités qui sont membres d'Aurora, on se rend compte, en fait, que l'UPEC, en termes de transition, fait beaucoup de choses et a finalement beaucoup de choses à mettre en avant qui sont plutôt avancées, ou des réussites pour lesquelles, en fait, on peut être relativement fier de ce qui a été fait, y compris ce qui a été fait depuis assez longtemps. Donc l'idée, dans les objectifs qu'on mettra en

avant, c'est de prendre les objectifs sur lesquels, en fait, on ne se mettra pas en difficulté. C'est assez classique. Tout en étant relativement ambitieux, quand même. Il ne faut pas que ça paraisse facile non plus. Mais en tout cas, il y a une espèce de chemin à trouver entre ambition et sécurisation de ce qu'on sera capable de mettre en œuvre, mais sur lequel on arrivera à être plutôt attendu. Et il se trouve que les autres universités nous attendent, parce qu'on est plutôt vus comme... Alors, pas un modèle, on n'en est pas là, mais on est plutôt vus comme une très grosse université qui a plein de gros problèmes à gérer en termes de transition socio-écologique et qui, en fait, vu les autres, vu le reste de l'Europe, y arrive. Moi, j'étais très, très content des premières réunions qu'on a faites avec eux, parce qu'en fait, ils nous disent qu'on est bons et qu'on arrive à faire des choses, alors que c'est pas forcément le discours qu'on entend habituellement. Donc, c'est plutôt favorable. Le plan qui va être contenu, il va y avoir 10 points. Il y a un premier point qui s'appelle l'effort commun et qui, en fait, est un peu le garde-fou — on l'appelle comme ça, je vous fais le sous-texte —, c'est le premier point qui va être signé, c'est que «les partenaires universitaires élaborent des plans visant à accroître la durabilité sur leur campus, tout en tenant compte des circonstances propres à leur établissement». Donc, on revient à nouveau à cette idée qu'il y a un objectif partagé, mais des spécificités pour chaque membre et que tout le monde ne pourra pas faire la même chose, que toutes les universités ne pourront pas faire la même chose à la même vitesse et de la même manière. Deuxième point, donc, c'est l'engagement commun de réduction des émissions. Alors, avec toute une série d'objectifs à mettre en œuvre à plus ou moins de court terme. En sachant que la majeure partie du temps, on a mis des dates, mais l'idée, c'est que quand on a finalisé ça avec les autres universités, on s'était dit que si on ne mettait pas de date, on ne ferait rien. Donc on s'est dit «mettons des dates, comme ça, ça force un peu plus à l'action». Et puis certaines dates, par exemple, sont convergentes, parce que ce sont des décisions de politique européenne qui sont partagées par la majeure partie des universités membres d'Aurora. Donc le premier point que nous avons à faire, c'est déterminer un niveau de référence pour les émissions de CO₂. C'est-à-dire, en fait, le point de départ à partir duquel on va évaluer le fait qu'on fait diminuer nos émissions de CO₂. Donc ça, c'est en cours, parce que c'est quelque chose qui est en train d'être fait dans le cadre de la révision du schéma pluriannuel de stratégie immobilière et le schéma énergie qu'on

est en train de faire à l'échelle de l'université. Donc ça, ce sont des choses qui sont en cours. On aura bien cette année 0 par laquelle on pourra avoir une évolution. Ensuite, c'est l'idée de tout faire pour atteindre la neutralité carbone nette d'ici 2040, avec des objectifs de réduction de 50 % des émissions d'équivalent CO₂ d'ici 2030, qu'on n'atteindra pas. Autant le dire, mais l'idée, c'est de tendre le plus fortement possible vers ces objectifs-là, avec la mise à jour de tous les plans locaux des universités dans cette orientation-là. Alors, il se trouve que cette orientation-là, on l'avait déjà en partie dans nos différents schémas au niveau de l'université, mais que tous les schémas que nous sommes en train de refaire là, à la fois patrimoine, des BRF, développement durable, responsabilité sociale d'université, schéma énergie, convergent tous vers cet objectif-là, et donc, on sera tout à fait en conformité avec ce qu'on veut faire au niveau de l'université, avec ce qu'on va signer. Donc : atteindre des émissions nettes nulles pour tout gaz à effet de serre, ça, c'est le 4e objectif qui va au-delà du CO₂. C'est pour tout gaz à effet de serre, qui est un objectif, en fait, extrêmement ambitieux à mettre en œuvre, quelles que soient les universités. Et, en même temps, on a déjà une trajectoire qui nous amène vers ça. 5e point : c'est choisir, en fait, les actions qu'on veut mettre en avant dans le cadre de ce plan-là et, en effet, pour chaque action, avoir un niveau de référence et indiquer quelles sont les actions et les indicateurs qui mettront le suivi de la déclinaison du plan local pour chaque université. 6e point, et là, on est sur ces histoires de *monitoring*, de *reporting*, 5.5, 5.6, 5.7, de rendre compte annuellement des progrès. C'est-à-dire qu'en fait, le plan indique qu'il faut que chaque université rende compte, dans ses plus hautes instances, donc pour nous, le Conseil d'administration, chaque année, de l'avancement du plan de transition. Alors, ce qu'on faisait plus ou moins, quand on parlait de patrimoine et compagnie, mais peut-être que dorénavant, on aura sûrement un point chaque année dédié au CA, pour dire où on en est dans l'implémentation et la mise en œuvre de tous nos schémas en termes de transition socio-écologique, de nos campus et de nos universités. Tout en sachant qu'un des délivrables d'Aurora sur la phase 2 est de faire un rapport, mais il est pour 2025 ou 2026 si je me souviens bien. C'est de faire un gros rapport transversal qui mettra en évidence un petit peu tout ce que toutes les universités membres d'Aurora font et où elles en sont en termes d'objectifs de neutralité carbone nette d'ici 2040, en termes de gros objectifs et qui permet de retenir les gros objectifs à atteindre au commun.

Et le 7e point, c'est à nouveau avoir des objectifs qui sont spécifiques, monitorés, avec un suivi qui va être possible et un *reporting* qui sera possible aussi dans le temps. Et, de toute façon, ce sont des évolutions que l'on a par ailleurs dans le cadre de la déclinaison des grandes stratégies de transition européenne. On va avoir des systèmes de *reporting* sur les transitions socioécologiques qui vont changer, qui sont en train de changer et qui vont s'imposer à tout le monde, y compris aux entreprises, mais aussi aux acteurs publics. Et, de toute façon, il faudra absolument qu'on «blinde», enfin, pardon, qu'on monte en capacité et qu'on développe nos compétences sur ce *reporting* en transition écologique. Aujourd'hui, on est tous à peu près en retard, les membres, à part les collègues islandais qui sont très en avance là-dessus par rapport à ce que tout le monde peut faire.

Et, dernier point de ce qui va être signé, ce qu'on propose en tout cas de signer à Naples : ce sont les actions communes. D'est une mise en œuvre du *travel* codex d'Aurora sur le déplacement et c'est uniquement si c'est possible par rapport à nos conditions spécifiques en France, et uniquement pour les activités qui sont liées à Aurora. Un avant-dernier objectif qui est d'acheter de l'énergie verte et 100 % certifiée. Bon, à partir de 2025, on l'a longtemps discuté, parce que les collègues de Naples ne voulaient absolument pas que ce soit fait. Ils ne voulaient pas le faire. On s'est mis d'accord sur le fait qu'il faut essayer de le faire à partir de 2025, et ça veut dire qu'il faut trouver des moyens, dans un premier temps à partir de 2025, pour qu'il y ait de plus en plus d'énergie verte et certifiée dans le bilan énergétique de chaque université. En sachant que, quand vous êtes une université d'Islande, c'est facile. Quand vous êtes en effet une université de Naples, ce qu'on a compris, c'est que c'est infiniment plus compliqué quand vous êtes dans le sud de l'Italie. Et le dernier point, je dirais, là-dessus, c'est certifier tous les bâtiments nouvellement construits et nouvellement reconstruits selon des normes de construction écologiques. En sachant qu'il y a toute une variété de normes de construction écologique, de réglementation, de labellisation, que l'idée initiale, c'était de dire on va faire des simplifications, mais qui coûtent très cher. On a eu, grosso modo, 25 à 30 % plus cher pour tous les bâtiments reconstruits. Et en fait, on s'est mis d'accord avec différents acteurs, c'est plutôt aligné sur ce qu'ont fait nos collègues autrichiens, c'est qu'on prend les réglementations énergétiques les plus favorables dans chaque pays et on va considérer... Je vois que certains

administrateurs sourient, mais bon, on va considérer que c'est déjà mieux que de ne pas avoir ces normes de réglementation environnementale et énergétique. Et donc, pour nous, en fait, l'idée, c'est que tous nos bâtiments — c'est déjà le cas, par ailleurs —, seront bâtis selon la RT ou la RE, en fonction du label 2020, qui est la réglementation de construction pour le tertiaire en particulier, qui est déjà une réglementation qui pousse assez fortement à être mieux disant sur la construction de tous nos bâtiments et sur l'aménagement de nos campus. Voilà ce qui est proposé d'être signé lors de l'avis annuel d'Aurora à Naples, et c'est ce qui est proposé au vote du Conseil d'administration, puisque, en effet, ça engage l'université, et je suis disponible si vous avez des questions et pour tout complément d'information.

Mme CHEVALIER.— J'ai une question de vocabulaire : énergie verte, ça comprend le nucléaire?

M. ALDHUY.— Excellente question. Au début, je le pensais, puisque vous savez que récemment, la France a réussi à faire inscrire dans les réglementations européennes que le nucléaire était considéré comme une énergie verte. Donc, au départ, je me disais «le nucléaire, ça va être facile, puisqu'on est branché directement dessus». Alors, en fait, non. C'est sans le nucléaire. Donc là, on est vraiment sur la certification, c'est hydroélectrique, biomasse, éolien, solaire, géothermique, mais il n'y a pas le nucléaire dedans. Donc ça sera un peu moins facile pour nous.

M. LE PRÉSIDENT. — Oui, mais la géothermie à l'UPEC...

M. ALDHUY.— C'est pour ça qu'on a quand même des conditions qui sont quand même assez favorables. Surtout que quasiment tous nos campus sont sur, en effet, le réseau de chauffage urbain de Créteil. On est en train de transformer, on a des projets pour transformer Bonneuil en ce sens-là aussi, puisqu'il y a un système de chauffage urbain à Bonneuil également. Bon. On sera... On va être amenés dans les années à venir à commencer à réfléchir, à mettre en œuvre un plan pour mettre du photovoltaïque là où il faut mettre du photovoltaïque. De toute façon, on sera obligés d'y passer. De toute façon, la

réglementation nous forcera à y passer. Donc, de toute façon, on est plutôt, là-dessus, bien positionnés. Quand on se compare en particulier aux autres universités, grâce aux acteurs locaux et aux collectivités, on a vraiment des conditions qui sont assez favorables. Alors, ce n'est pas la géothermie des Islandais, mais on est quand même sur quelque chose. Nous sommes à Créteil, nous ne sommes pas en Islande.

M. VALLÉE.— J'entends beaucoup parler d'écologie et de développement durable cette semaine, depuis un mois on va dire, et peut-être un peu trop. Alors, je m'explique. On a eu... Moi, j'ai eu la bonne surprise de voir le bilan carbone de l'UPEC, dans l'UPEC Hebdo lundi. Vous n'en avez pas parlé aujourd'hui, je ne sais pas pourquoi. Après, j'ai eu le droit à la visite, la présentation du Green Lab à l'IMRB. Avant, il y a un mois, Lolita RUBENS, VP Développement durable... Enfin Transition. Ah, pardon, vous êtes là. Je voulais vous voir à la base, c'est pour ça. Elle nous a parlé du label DDRS associé à la Direction de la Transformation, et au sein de votre section patrimoine, il y a aussi quelqu'un qui s'occupe de l'énergie, un manager. Alors là, la question, c'est : comment ça s'articule, tout ça? Parce que là, il y a trop de gens qui s'occupent du même objet. Je me répète : il y a toujours un objet, très bien, et il y a une multitude de gens qui s'en occupent. Et là, moi, ça me pose problème, parce qu'à un moment donné, on a parlé de certification, tout ça, je veux bien... Soit l'Aurora, le bilan carbone, ça s'inscrit aussi dans l'obtention du label DDRS, mais ça, je ne l'ai pas entendu. Après, l'autre jour, j'ai pesté contre les appels à projets Aurora qui partaient dans tous les sens et qui n'étaient pas hiérarchisés ou priorisés par action, etc. Il y a eu des appels à projets pour mettre des panneaux solaires sur l'IUT, mais... Erasme pardon, j'ai dit Aurora. Oui, je confonds les appels à projets, mais peu importe. Donc moi, ça manque de cohérence, tout ça. Et quand on parle d'Aurora, je m'attends à voir Martin. Martin SCHWELL.

M. ALDHUY.— Mais là, ça a été travaillé... Alors, ça a été travaillé avec Martin, mais là, vu que c'était du patrimoine...

M. VALLÉE.— Pourquoi pas, mais avec un peu plus de transparence et de cohésion.

M. ALDHUY.— Je crois que c'est une question, en effet, des acteurs et la multiplication des actions en termes de conditions socio-écologiques. C'est vrai qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites aujourd'hui. Ça, on l'a identifié, parce qu'on a la visualisation de tous nos schémas. Par ailleurs, on prend au sérieux les conditions socio-écologiques. On voit quand même qu'il y a plus de monde qui s'est engagé et aujourd'hui, on a bien identifié, avec Lolita en particulier, au niveau de l'université, qu'on a une multiplication de schémas et on a une multiplication d'actions qui, en fait, correspondent en particulier à la multiplication des politiques sectorielles de l'État et des injonctions à faire de l'État. Donc ça multiplie les actions. Et on a bien identifié, en effet, que l'un des enjeux que l'on a à préciser, et c'est une excellente question, on y avait pensé, à préciser dans le semestre qui vient, c'est comment, en effet, on arrive à mettre en cohérence... Alors, il se répondent déjà, parce qu'en effet, ce qu'on fait au niveau du patrimoine correspond et on le fait en accord et en complémentarité avec Lolita, ça se fait en complémentarité avec Aurora, mais c'est vrai qu'on a un enjeu de montrer comment le schéma énergie carbone, le schéma énergie, le nouveau SPSI qu'on présentera d'ici la fin de l'année, les différents schémas qu'on met en œuvre aujourd'hui, les différentes actions qu'on met en œuvre aujourd'hui à l'université, s'inscrivent dans une cohérence. Et ça, c'est un objectif, je suis totalement d'accord avec vous, ça, c'est un objectif que l'on a à préciser collectivement les points partie prenante du côté du pilotage et on a à voir, en effet, comment tout ça est cohérent et on viendra vous présenter la cohérence, à un moment donné, de toutes ces actions qui sont aujourd'hui, mais ça, c'est le résultat d'actions publiques à la française, la juxtaposition de traductions de politiques sectorielles. Et nous, au niveau de l'université, puisqu'on est obligés de toutes ces politiques sectorielles, on a à transversaliser ça et à mettre ça en cohérence, et il y a même, alors il y a la cohérence de l'action, mais il y a même le récit raconté là-dessus. Quand on fait des politiques publiques, il y a toujours la question de la mise en récit et la mise en récit de ces éléments-là, elle est encore à faire. Elle est encore à faire, mais dans la

mise en œuvre des différentes actions d'ici fin d'année, je pense qu'on aura l'occasion de revenir pour, d'abord, faire part aux administrateurs d'où nous en sommes là-dessus et peut-être même, après, avoir un échange avec les administrateurs pour voir comment est-ce qu'on arrive à ce que tout ça fasse sens, parce qu'on sait que pour que ce soit efficace, il ne suffit pas qu'on ait des dispositifs d'actions publiques, mais il faut encore que les gens savent qu'il y a des dispositifs d'actions publiques et que ça ait des effets dans le quotidien, tout un chacun, pour qu'on consomme moins d'énergie, qu'on fasse moins de déchets, ainsi de suite, tout ce qu'on cherchera à avoir comme effet de la mise en œuvre et de la mise en cohérence de tous ces plans, de toutes ces actions. Oui, Lolita, tu veux rajouter quelque chose?

Mme RUBENS.— Oui, je vais juste compléter. Lolita Rubens, vice-présidente RSU, responsabilité sociétale de l'université. Peut-être pour compléter ce qu'a dit Julien sur les éléments précis. Alors déjà, moi, je commencerais par dire que je me réjouis qu'on entende parler de développement durable ou de responsabilité sociétale à l'UPEC. Donc pour les éléments, déjà, dès la création des deux vice-présidences, puisque dans l'intitulé de la vice-présidence de Julien, il y a le développement durable, et dans la mienne, il y a la responsabilité sociétale. Quand on regarde le développement durable, c'est aussi la responsabilité sociétale, donc c'est sûr qu'on s'était partagé, on va dire, avec les choses avec un aspect plus développement durable côté bâti pour Julien, et puis les aspects, effectivement, plus de responsabilité sociétale, sur l'aspect sociétal, pour moi. En ce qui concerne là ce qu'a présenté Julien, en effet, on l'a travaillé ensemble. Même si c'est lui qui représente sur les différents work packages Aurora, c'est plutôt Julien qui participe au work package qui correspond au 6.2, alors que moi, je participe au work package «climate change and sustainability» pour l'éducation, enfin plus pour les cours. Donc voilà, on se partage les choses tout en faisant des réunions régulières pour en discuter, et avec Martin aussi. Pour ce qui est du label, donc effectivement, le label, c'est plutôt moi qui m'en occupe avec la direction de la transformation, avec l'idée de pouvoir candidater au label. Le bilan carbone, c'est plutôt quelque chose qui est réglementaire. Enfin, on est censé avoir un bilan carbone tous les ans. Cette année, comme vous l'avez vu dans la

communication, on l'a fait faire par un prestataire. C'est d'ailleurs le bilan carbone de 2022, il faudra qu'on fasse celui de 2023. Et pour ce qui est du projet Green Lab, c'était un projet lauréat de l'appel Érasme, avec cette idée de pouvoir justement travailler sur le bilan carbone, le calcul des bilans carbone, à la fois dans la recherche et l'enseignement, avec l'idée de pouvoir le faire en interne. C'est-à-dire que là, on a fait appel à un prestataire, et c'est vrai que c'était plutôt bienvenu d'avoir un projet qui nous permette de pouvoir faire nous-mêmes notre bilan carbone à l'avenir. Donc moi, j'ai l'impression que c'est plutôt... Enfin, en tout cas, on essaye de coordonner les actions, mais j'entends que ça apparaît un peu peut-être disséminé et qu'on va essayer d'améliorer la communication pour faire des liens plus systématiques dans les présentations.

M. LE PRÉSIDENT.— Merci. Oui?

M. DARRIBERE. — Merci. Jérôme DARRIBERE. Question-remarque sur l'empreinte carbone. Votre étude, elle comporte les scopes 1, 2, 3? Y compris le 3?

M. ALDHUY.— Lolita, on est sur les 3?

Mme RUBENS.— Oui, oui. Et le principal résultat, le premier poste, c'est le déplacement.

M. DARRIBERE.— Oui, c'est le 3.

Mme RUBENS.— Oui, bien sûr, le premier poste, c'est le déplacement.

M. DARRIBERE.— D'accord. Et donc, vous allez prendre quelle année de référence pour ensuite suivre votre trajectoire?

Mme RUBENS.— L'année de référence, c'est 2019, mais je crois qu'avec le Covid, c'était celle d'avant, mais 2019. En sachant que, là, nous, c'est notre premier bilan carbone réel, donc, de fait, on n'aura pas de résultat précédent.

M. DARRIBERE.— Oui, mais de toute façon, à un moment donné, il faut prendre une année de référence à partir de laquelle on a la trajectoire. D'abord, c'est excellent, cette démarche collective avec Aurora. Ce sont des sujets complexes, et le fait de pouvoir échanger, *benchmarker*, prendre des bonnes idées, les dupliquer, voir ce qui est expérimenté, etc., c'est tout à fait remarquable. Est-ce que cette démarche s'inscrit aussi avec les supports des méthodologies SBTI ou PACTE ADEME, où c'est totalement indépendant? Vous ne rentrez pas dans cette logique-là?

M. ALDHUY. - Non. C'est indépendant.

M. DARRIBERE.— Pourquoi?

M. ALDHUY.— Parce que l'énergie pour l'instant a été plutôt mise dans la définition des objectifs communs, et moins dans la déclinaison et la mise en œuvre. Sachant que nous, on est arrivés en cours de route, bon, ils ont quand même mis 4 ans... Enfin, c'est un énorme travail qui a été fait, mais ils ont mis 4 ans pour arriver à ce qui vous est présenté aujourd'hui, qui est, somme toute, en termes d'objectifs, assez attendu, on va dire. Donc, beaucoup d'énergie a été mise sur la définition des objectifs. Certains étaient très réticents à s'engager dans des choses comme ça, considérant... Par exemple, on peut parler des Napolitains : on comprend, ils ont quasiment la moitié du patrimoine qui a 300-400 ans, qui dit que c'est impossible, tout prend l'eau, tout prend l'air, ce n'est pas sur l'énergétique, et c'est impossible à remettre à niveau. Voilà, on avait ces enjeux-là. Là, on est en train de travailler justement sur des méthodes qui vont permettre de traduire ça en action, mais les méthodes sur lesquelles on va partir sont plutôt des méthodes qui ne sont pas définies aujourd'hui, mais on va en effet essayer de trouver un cadre commun qui permette justement de mettre en perspective les trajectoires des uns et des autres, et puis les régimes de contrainte des uns et des autres, qui ne sont pas les mêmes, dans un outillage méthodologique qui soit commun. Et on est en train de le définir, ce n'est pas défini.

- M. DARRIBERE. D'accord. De toute façon, le SBTi, c'est mondial.
- M. ALDHUY.— Oui, tout à fait.
- M. DARRIBERE.— Et puis la démarche PACTE ADEME. L'ADEME a une mission aussi internationale, et donc ce sont quand même des cadres de référence importants.
- M. ALDHUY.— Mais ce ne sera pas ADEME.
- M. DARRIBERE.— Sachant que l'objectif, ce n'est pas qu'il y ait une démarche SBTI globale Aurora, puisque vous insistez sur le fait que, localement, il y a des spécificités à faire prendre en compte. Ensuite, notre remarque est sur la communication et la visibilité donnée à ce plan Aurora. Parce que je pense que c'est important, aussi bien en externe qu'en interne, pour l'ensemble des universités partenaires d'Aurora. Qu'est-ce qui est prévu?
- M. ALDHUY.— Pour l'instant, sur la communication, ce qui est prévu au sein d'Aurora... Il y a une communication qui est institutionalisée au sein d'Aurora pour expliquer à l'Union européenne qui finance, comment tous les acteurs entrent parfaitement dans les plans, dans la stratégie et compagnie. Et après, en effet, on est en train de voir au niveau de chaque université pour que chacune se saisisse aussi à un niveau, en fonction de ses spécificités, pour pouvoir raconter ce qu'on fait dans Aurora, pour pouvoir communiquer sur ce qu'on fait dans Aurora au niveau de chaque université, et ça sera fait plutôt pendant le deuxième semestre.
- M. LE PRÉSIDENT.— Oui, peut-être que Julien, tu peux dire qu'il y a un plan de communication Aurora, etc.
- M. ALDHUY.— Oui, il y a un chargé de communication, maintenant, au coté de Martin SCHWELL, VP Europe. Donc il y a un chargé de communication dans la DIRCOM qui s'occupe des grands projets d'Aurora et, ce problème, ce n'est pas un problème, mais c'est classique dans tout ce qui concerne la

communication, on a trouvé, normalement, les bons circuits d'information. Et par ailleurs, on est aussi leader du package communication. Donc on a, au sein même de l'UPEC, la responsable de la communication de l'Alliance. Et, bien sûr, si un plan comme ça est voté et j'imagine qu'il sera voté à Naples, il y aura tout un tas d'actions qui vont être communiqué par l'Alliance, au sein de l'UPEC, et au sein des autres universités.

M. LE PRÉSIDENT. — Et ça sera diffusé très largement.

M. ALDHUY.— Ce sera une avancée majeure et donc ça sera communiqué comme il faut.

M. LE PRÉSIDENT. — Merci. Oui?

M. DARRIBERE.— Par ailleurs, dans les thématiques, j'ai bien vu achat, consommation d'énergie, etc., est-ce qu'il y a quelque chose, ou peut-être c'est en sous-rubrique, sur l'engagement, l'engagement des communautés universitaires, des étudiants, du personnel administratif, enseignant, où c'est un plan qui se situe quelque part, et où il n'y a pas une déclinaison et un engagement fort de l'ensemble des collaborateurs aux ressources? Parce que c'est un volet essentiel.

M. ALDHUY.— Tout à fait. Je suis d'accord avec vous. L'enjeu de l'implication de toutes les communautés dans la déclinaison du plan a été notifié, mais dans le plan établi aujourd'hui, il n'y a pas d'item directement dédié sur cette question d'engagement. Je pense que c'est ce qu'on a vu. Ceci étant dit, dans la phase 2 d'Aurora, il y a un très, très gros intérêt de tous nos partenaires sur les dispositifs d'engagement qui ont été réfléchis et mis en œuvre pour certains déjà au niveau du PEC, comme la convention citoyenne étudiante, comme aussi la somme des communautés, des universités qui est en train d'émerger. Il y a un intérêt justement sur ces dispositifs—là et sur ces méthodes pour voir justement comment ça pourrait permettre un cadre commun, une méthode, et puis un développement de ces enjeux d'engagement, mais là, on est plutôt dans cette deuxième phase qui est la phase d'atterrissage concret de ce qui a été décidé et qui a été désigné dans la première phase d'Aurora.

C'est un enjeu identifié, même si ça n'apparaît pas explicitement, par contre, dans ces plans-là.

M. DARRIBERE.— Toutefois, s'il n'est pas développé au niveau moral d'Aurora, rien n'empêche que localement, ce volet-là soit pris en compte avec des opérations de type fresques du climat, etc.

M. ALDHUY.— C'est quelque chose qui est déjà engagé. Tu veux ajouter quelque chose, Lolita, sur les fresques?

Mme RUBENS.— Oui, on a déjà la mise en place d'une fresque du climat. Déjà, dans la convention citoyenne étudiante et au-delà. On a une composante, d'ailleurs, qui forme... Enfin, deux composantes, qui forment tous les ans des animateurs et animatrices de fresques du climat avec l'idée de pouvoir coordonner ça sur l'université pour diffuser. On a aussi les fresques de l'humanité, fresques de la diversité, fresques de l'eau. Enfin, c'est quelque chose qu'on essaie aussi de développer. On essaie de mettre en place une rentrée climat aussi.

M. LE PRÉSIDENT.— Il faut aussi noter le fait qu'on doit former des animateurs à l'UPEC, la formation des communautés.

M. DARRIBERE.— D'accord. Dernier point : vous dites que ce n'est pas forcément réalisable, les objectifs qui sont affichés. Effectivement, il y a des inconnues parce qu'on marche un peu à l'aveugle et qu'on apprend à marcher au fur et à mesure du temps, mais si je parle de Septodont, que je connais, on est présent dans le monde entier. On a des usines en France, au Canada, au Brésil, en Inde. Donc c'est pas du tout le même type de problématiques quant aux impacts sur le climat. Donc nous, on s'est fixé une réduction de 5 % par an. L'année dernière, on a fait 9 %. Donc effectivement, il faut être pragmatique et réaliste sur la faisabilité, mais il faut quand même viser une certaine ambition, me semble-t-il.

M. ALDHUY.— C'est tout l'enjeu quand je dis que c'est pas atteignable.

M. DARRIBERE.— Je ne dis pas que ça n'est pas le cas. Je souligne juste le point.

M. ALDHUY.— C'est toute la question sur l'ambition à se donner et la réalité de ce qu'on est capable de mettre en œuvre. Et, en fait, la difficulté qu'on devrait avoir, c'est plutôt au niveau des conditions d'action, en particulier des conditions de financement de l'action des universités dans ce domaine-là. Puisqu'en fait, on voit que l'université de Bordeaux, qui a bénéficié du Plan Campus et qui a bénéficié de gigantesques sommes financières pendant des années pour mettre à niveau son patrimoine, ils sont arrivés à mettre 40 % de leur patrimoine, à la fin du Plan Campus ils sont à 40 % de leur patrimoine qui est au niveau d'un point de vue énergétique, avec des gigantesques sommes d'argent injectées pendant une vingtaine d'années. Donc, c'était les trois premières universités qui avaient bénéficié du Plan Campus à l'époque, avec des énormes injections financières, et Bordeaux, qui est considéré comme étant un très bon élève, et qui est considéré comme une très grande réussite dans le monde des universités françaises, ils sont à 40 %. Donc on voit que c'est les conditions de l'action qui, en fait, interrogent. On voit les moyens qu'on a aujourd'hui... c'est là où je dis qu'on a une négation de moyens. C'està-dire qu'on doit absolument tout faire pour essayer de tendre vers ces objectifs-là, avec une négation de moyens.

M. LEVREL.— Merci. C'est une question un petit peu technique. Dans ta présentation, tu disais que le zéro émission nette de tous les gaz à effet de serre était beaucoup plus compliqué à obtenir que le zéro émission nette de CO₂, mais c'était des équivalents CO₂. Or, tous les gaz à effet de serre sont convertis en équivalents CO₂. Donc si on atteint le zéro émission nette d'équivalents CO₂, en quoi est-ce que c'est plus difficile d'obtenir le zéro émission nette de tous les gaz à effet de serre?

M. ALDHUY.— C'est un problème relatif à tous les autres gaz à effet de serre dont l'émission de CO₂. Dans le fond, c'est aujourd'hui une politique publique, et l'action dans laquelle on est focalise sur le zéro émission nette. Donc on est en fait dans une discussion d'action publique qui vise principalement les

revenus de CO₂, et qui ne vise pas tant que ça aujourd'hui les revenus d'autres types de gaz à effet de serre. C'est un peu un récit classique dans l'action publique environnementale énergétique : il y a une focale forte sur le CO₂ et sur le rejet du CO₂, et aujourd'hui ce qu'on fait et la matrice des grandes stratégies dans lesquelles on est impliqués, elle est quand même très CO₂, et pas tant que ça d'autres types de gaz à effet de serre, et c'est là où c'est plus compliqué, parce que je suis d'accord, techniquement on transforme en équivalents CO₂, mais techniquement, aujourd'hui, on a quand même beaucoup moins d'actions, y compris qui sont déjà engagées sur la lutte contre les autres types de gaz. Alors, on fait des choses, il y a des choses qui sont faites, on peut construire. Sur certains rejets de gaz liés à la construction, la RT 2020, on impose des choses, et on est beaucoup moins avancés et outillés que sur le CO₂ stricto sensu. C'est pour ça que je disais que c'est plus compliqué à faire, mais ça ne veut pas dire qu'on n'essayera pas de le faire aussi.

M. LE PRÉSIDENT.— Merci Julien. Avoir ce débat, c'est quand même important. J'ai écouté hier le président de la République parler de l'Europe, c'était 2 h de discours, c'était assez long quand même et c'est vrai que si on voit effectivement les enjeux, l'argent qui est mis sur cela est trop faible, ça laisse un peu rêveur... En tout cas, nous on y va, au niveau des universités, je trouve que c'est une très belle chose. Donc, c'est à voter, puisque moi je dois ensuite le signer, donc j'ai besoin de votre aval. Je pense que les procurations n'ont pas bougé, donc je vous propose de voter. Qui s'oppose? Procurations : qui s'oppose? Qui s'abstient? Merci, puis on reviendra de toute façon sur ce sujet important, vers vous, comme l'a dit Julien. Merci Julien.

M. ALDHUY.— Merci.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

3. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

3.2 Approbation de la politique voyage pour l'année 2024

M. LE PRÉSIDENT.— De fait, on va un peu rester dans cette accroche avec la politique voyage. Ah d'accord, ok. Je ne sais pas qui c'est qui présente ce point? Hélène, c'est vous?

Mme DACOSTA.— Bonjour à toutes et tous. Effectivement, comme l'a dit tout à l'heure le VP, la politique voyage nous la soumettons au vote du Conseil d'administration tous les ans. L'idée, c'est de partager des règles claires sur les déplacements des personnels, de garantir une conformité aussi par rapport à la réglementation et d'assurer la sécurité des voyageurs. Donc elle a été actualisée grâce au concours de Brigitte JAKUBOWSKI, qui va pouvoir vous la présenter et qui a animé un certain nombre d'ateliers réunissant un certain nombre de collègues des différentes structures pour faire émerger un certain nombre de propositions qui ont été soumises à un arbitrage de manière à s'assurer que la politique voyage reste alignée ou soit alignée avec les besoins actuels. Je la vois à l'écran. Brigitte, je te passe le micro.

Mme JAKUBOWSKI.— Bonjour à tous et à toutes. Je suis désolée de ne pas être présente, mais je suis au moins en visio et je serai bien évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions après. Est-ce que tout le monde voit bien l'écran? Alors, la première chose à laquelle nous avons procédé... je me présente peut-être rapidement pour ceux qui ne me connaissent pas : j'ai un cabinet de conseil uniquement spécialisé en voyages et déplacements professionnels, intervenant aussi bien auprès du secteur public que du secteur privé et nous écrivons régulièrement des politiques de voyage. Et sinon, en tant qu'AMO, nous accompagnons des projets, que ce soit de mise en place d'agences de voyage ou d'outillage sur toute la chaîne de valeur que représente le voyage d'affaires.

Alors, la première chose que nous vous proposons, c'est une réorganisation du document, parce qu'il répondrait plus à ce qui se pratique aujourd'hui. En particulier, on différencie de moins en moins la notion de France et étranger.

On l'explicite beaucoup plus au travers des règles de voyage et des règles bien évidemment indemnitaires en termes de remboursement de prêt. Et puis, sur la RSE aussi. Les modes de transport sont de plus en plus listés du plus écologique vers le moins écologique, d'autant plus que le voyage d'affaires relève de ce que nous appelons le scope 3 dans le cadre de tout ce qui est environnemental. Donc, il y a un vrai sujet pour optimiser le CO₂ au regard de ce qui est légiféré. On a créé également un chapitre qui concentre toute la politique de frais. Un autre enchaînement qui, désormais, est excessivement important dans l'environnement géopolitique dans lequel nous sommes, qui sont tous les aspects sanitaires et sécuritaires pour les voyageurs. Et enfin, une introduction à ce qui est la RSE, mais qui chez vous s'appelle la DDRS modestement, et je resterai à la disposition des personnes en charge de ce projet si elles souhaitent échanger avec moi.

Alors, vous avez dû recevoir le document sous format Word. Donc là, dans cette présentation, afin de ne pas vous faire perdre trop de temps, je vais juste vous faire part des précisions ou des évolutions qui ont été souhaitées.

La première précision relève du nouveau dispositif que vous avez désormais depuis le 1er mars et qui s'appelle l'ESR Missions. Je rappelle que c'est d'une part un outil qui s'appelle Nautilus pour les ordres de mission et les notes de frais par voie électronique, plus un portail de réservation en ligne qui s'appelle Goelett, et tout ça chapeauté avec l'aide permanente et de proximité d'une agence de voyage qui s'appelle FCM. Donc, en ce qui concerne les ordres de mission, il fallait réécrire leur définition au lieu justement d'ESR Missions pour mieux expliciter ce qu'était un ordre de mission standard, un permanent, un ordre de mission sans frais, un ordre de mission frais réels et également un ordre de mission en groupe puisqu'il y a la possibilité de formaliser ces demandes-là au travers de l'outillage.

En ce qui concerne les règles de transport, pour le transport ferroviaire qui reste bien évidemment obligatoire en deçà de 4 h de trajet, les voyages s'effectuent en seconde classe, qu'il s'agisse de la France métropolitaine ou de l'étranger. Ce qui est apporté comme modification, c'est lié à l'état de l'art du marché aujourd'hui et à ce qui se profile également par la dérégulation ferroviaire avec l'arrivée de Renfe et de Trenitalia sur les sillons nationaux avec

des prix beaucoup plus intéressants, y compris en première classe. Donc la proposition est que si les conditions tarifaires sont inférieures ou égales au prix de la seconde classe de la SNCF, c'est de pouvoir les autoriser, et dans le portail de réservation en ligne, ceci est possible. Le deuxième point concerne le déplacement dont le temps de trajet aller-retour dans la journée est supérieur à 6 h, de pouvoir également octroyer la première classe.

Pour le transport aérien, nous avons particulièrement spécifié plutôt les notions tarifaires, parce qu'elles étaient juste marquées comme étant la classe économique, donc on a rajouté la classe économique la moins chère, parce que c'est important en fonction des compagnies aériennes et également le type de billetterie est un peu explicité, puisqu'aujourd'hui on a on a l'accès à des tarifs non modifiables, non remboursables, des semi-flexibles qui sont modifiables, et puis des billets très flexibles mais peu réservés pour échanger comme on veut. En ce qui concerne les modifications : il faut savoir qu'une agence ou qu'une compagnie aérienne va demander un coût de modification et que, en outre, il y aura probablement, dû à la fluctuation des tarifs qu'on appelle le *yield management*, une modification du prix du billet. Pour éviter qu'il y ait trop de dérives d'achats, la proposition est de ne pas excéder 200 euros de frais de modification sur le prix du billet, c'est la base aujourd'hui que propose Air France sur les billets longs courriers. Restant entendu qu'il faut toujours comparer potentiellement avec le prix d'un nouveau billet, parce que ça peut s'avérer moins cher. Il peut arriver qu'on ne puisse pas émettre les billets depuis la France, parce qu'ils ne sont pas présents dans ce qu'on appelle le système de réservation, en l'occurrence c'est Amadeus, particulièrement sur l'Amérique du Sud ou l'Asie, et qu'on soit obligé d'acheter un billet pour un vol intérieur. Ceci, bien évidemment, sera autorisé à titre dérogatoire, mais uniquement sur l'autorisation du FSD et avec un achat au comptoir par sécurité également. Le recours à la classe de confort immédiatement supérieure est autorisé — ce n'est pas changé — si le vol direct est supérieur à 7 h. Nous avons travaillé en groupe projet avec plusieurs ateliers et avons convenu, et on vous le soumet, une position de minorer les escales de 5 à 4 h. C'est en général ce qui se pratique. Au-delà de 5 h, il faut regarder un petit peu ce qu'il en est en termes de vol direct. C'est également un sujet souvent abordé en entreprise, puisqu'il y a le coût global du

déplacement dans lequel on intègre également le temps passé des voyageurs. Ça, c'est pour le transport aérien. Il y avait un point qui était à statuer et nous vous le soumettons également, ça concerne les compagnies low cost. Alors, avant d'aborder ce sujet-là, je vais juste vous faire un tout petit point sur ce qui va se profiler à l'horizon d'ici moins d'un an ou deux, et c'est déjà en vigueur. Il y a une nouvelle norme qui s'appelle la MDC, qui est la New Distribution... je ne me rappelle plus la fin, je vous prie de me pardonner... en tous les cas, ça a été la volonté des compagnies aériennes d'arrêter d'avoir de l'intermédiation pour la billetterie. Donc, ils ont créé cette norme qui leur permet d'émettre, de proposer directement leur meilleur tarif. Évidemment, les agences de voyage et tout le métier a fait le nécessaire pour que ce soit accessible au travers de leurs outils, donc ça s'appelle MDCX, ce qui permet d'avoir les meilleurs tarifs. À l'horizon je pense de 2-3 ans, qu'est-ce qui va se passer? Les tarifs les plus chers, les tarifs publics vont être dans le GDS, c'est à dire dans le système global de distribution, et tout ce qui sera super intéressant sera dans la MDCX. Les deux, je tiens à le préciser vraiment, seront accessibles au travers d'ESR Missions. La seule problématique qu'on aura, c'est plus c'est intéressant, plus il faut y mettre rapidement. À l'instar de ce que je vous présente maintenant, c'est à dire les low cost, où il est possible de les réserver au travers de l'outil, le portail de réservation en ligne, il s'avère simplement que lorsque l'on pratique ce genre de billetterie, le billet est émis immédiatement. Or, le processus aujourd'hui de ESR Missions, mais également de plein d'autres outils, c'est de demander une validation budgétaire. Or, pour le cas des *low cost*, ce n'est pas possible de l'avoir avant. Donc, ce qui se passe, en général, le billet est émis tout de suite, mais les coûts ne sont pas très onéreux, et lorsque la globalité du déplacement doit être validée par le valideur budgétaire, il verra bien évidemment déjà apparaître ce low cost, sachant que le billet est émis et que, s'il refusait l'intégralité du déplacement, ce serait à fond perdu. Il faut savoir que le risque en général de refus est assez faible. J'ai contacté plusieurs de mes contacts clients et c'est quelque chose qui est mineur en général. En outre, chez nous, pour le moment, c'est à la main des assistantes de saisie et du voyagiste qui sont obligés de travailler dans ce que nous appelons le mode *offline*, c'est à dire par mail, par téléphone, donc c'est très chronophage, et j'ai demandé à l'agence de voyages, je veux

dire, dans le cadre de ESR Missions, qui avait déjà adopté le mode opératoire qu'on vous propose et, comme vous pouvez le voir à l'écran, Aix-Marseille l'a adoptée, Lorraine, Dauphine PSL et Claude Bernard, mais on peut citer INSPE, Sciences Po, l'Inserm, l'INRAE et autres que je connais et qui fonctionnent également de cette façon-là.

En ce qui concerne les autres règles de transport, plutôt terrestres, rien de changé sur les transports en commun. Pour les voitures location courte durée, on a respécifié les catégories puisqu'elles n'étaient pas marquées, en l'occurrence la catégorie A et B pour une ou deux personnes, la C autorisée qu'à partir de trois personnes et, bien évidemment, une chaude recommandation pour essayer d'avoir des voitures vertes, sachant que la difficulté vient plutôt des loueurs qui n'ont pas des parcs entièrement élargis sur l'hybride ou l'électrique.

Nous avons rajouté les transports maritimes, mais ce n'était pas spécifié. Les règles sont inchangées pour les véhicules personnels et, concernant les taxis, à la demande du groupe, nous vous soumettons le fait qu'il est demandé de pouvoir utiliser les taxis lorsqu'il y a des contraintes de temps ne permettant pas de se rendre à une réunion dans la continuité d'une précédente sur deux sites différents, et notre cabinet a également suggéré de mettre en place, parce que ça se pratique beaucoup, l'utilisation d'un taxi pour une arrivée après 21 h ou, à contrario, pour un départ très tôt le matin pour des raisons sécuritaires dans des zones aéroportuaires. Je prends l'exemple : Air France, il n'y a plus de bus Air France après je crois 21 h ou 22 h et il faudrait prendre le RER, ce qui n'est pas toujours évident, surtout s'il s'arrête partout. On a rajouté les VTC, qui peuvent être utilisés, mais dès lors que ce sont des entreprises reconnues et officielles, et nous vous proposons également d'interdire les taxis motos, les scooters et les trottinettes, trop dangereux. Par contre, bien évidemment, le vélo, pour les courageux, est chaudement recommandé.

Pour l'hébergement, pour des raisons de sécurité, de suivi des voyageurs, je rappelle qu'il y a quand même un devoir de protection qui est très important, et puis prise en charge, puisque l'agence de voyage prend en charge la chambre, le petit-déjeuner, les taxes, le recours au marché voyagiste est donc obligatoire quelle que soit la demande. Et les réservations qui seraient effectuées en dehors de ce marché-là feront l'objet d'une validation par le FSD

pour les pays à risque. Il a été convenu par le groupe et nous vous soumettons également d'interdire les hébergements de type Airbnb. D'une part, parce qu'on n'est pas capable de savoir où sont les personnes, ensuite, parce qu'il y a quand même des précédents sécuritaires ou d'hébergement non conformes. Plutôt à l'étranger : il y a eu un précédent assez dramatique au Mexique. Et, par contre, je tiens à préciser que dans la base hôtelière accessible par l'agence de voyage, il y a bien évidemment des résidences hôtelières et certains organismes mettant à disposition des appartements, mais de façon très suivie et très contrôlée.

Sur les frais de mission, tout est à peu près identique, si ce n'est qu'il y avait eu une forte demande lors du Codir de pouvoir plafonner les frais réels dans le cas d'un ordre de mission réel. Donc la proposition est de plafonner à 500 euros TTC, sachant que, si on suit la logique précédente, la prise en charge de tout ce qui est transport et hébergement est déjà fait par l'agence de voyage, donc là, on parle vraiment des autres frais.

Puisque nous parlons de la politique de frais, je vous fais un petit retour sur le marché voyagiste : 27 % d'augmentation en 2023 sur l'hôtellerie. On s'attend à plutôt 8 à 10 % cette année, et je ne parle même pas de la période des Jeux Olympiques avec des tarifs totalement exempts du temps. Dans ce contextelà, la proposition est de réhausser les tarifs de base et de vous proposer, pour la prise en charge sur le taux de base 95 euros au lieu de 90 euros — en général, en province, on arrive quand même à trouver des tarifs avec le petitdéjeuner inclus de cet ordre-là. Pour les grandes villes, 140 euros, le taux réglementaire est actuellement à 120, et pour Paris 160 euros, le taux réglementaire est à 140 — en dehors des périodes que je viens de citer, ça passe à peu près. Pour tout ce qui est de l'ultramarins, 140 euros, et pour le reste du monde, ce que nous vous proposons parce que la règle est applicable assez facilement et paramétrable dans le portail de réservation en ligne et assez pratiquée par vos confrères universitaires aussi, c'est de mettre une indexation de 30 % supérieure pour tout ce qui est le reste du monde. Sur la base du MINEFI, je rappelle que lorsqu'il y a un minimum qui est octroyé dans la base MINEFI, 65 % est normalement réservé à l'hébergement, ce qui fait qu'on peut majorer de 30 % si vous en êtes d'accord.

Et le dernier point concerne les autres frais, donc tous les frais sont inchangés par rapport à ce que vous connaissiez précédemment, si ce n'est qu'on a souhaité rajouter cela, c'est les frais d'hébergement faisant partie intégrante du prix d'inspection à un coloc, parce que là, on ne peut pas obliger les personnes à passer par l'agence de voyage, d'autant plus qu'il y a souvent des tarifs préférentiels, donc c'est complètement inclus dans le prix d'inscription. Évidemment, de se dire que si aucune offre hôtelière ne permet d'inclure le petit déjeuner, on va pouvoir le rembourser. J'ai proposé l'achat d'une carte SIM locale pour les voyageurs non-détenteurs, ou détenteurs d'ailleurs, d'un équipement UPEC, parce que ça coûte beaucoup moins cher que d'utiliser son téléphone avec sa carte SIM. Et puis, également, on a abordé le sujet des abonnements de trains. Alors, ça présente plusieurs avantages. Le premier, c'est que les tarifs loisirs sont assujettis désormais à des coûts très importants, 19 euros, voire même on n'est remboursé que de 4-5 euros, donc c'est une vraie perte sèche sur le billet. Lorsqu'on est dans un tarif de type liberté, ça permet quand même d'être à 50 % et prix reste fixe pour cette tarification-là. En général, c'est un retour sur investissement sur quatre allers-retours et, lorsque le groupe a travaillé, on a convenu quand même que vu que c'est l'acuité personnée, la personne peut l'utiliser pendant les week-ends et autres. Et, de ce fait-là, la proposition est qu'il y ait une prise en charge de l'UPEC de 70 % avec 30 % à charge de l'agent dans le cadre de cet abonnement. J'ai fait le tour, donc si vous avez des questions, je suis à votre écoute.

M. LEVREL.— Merci. J'ai une question sur ce plafond de 500 euros quotidien. Je n'ai pas très bien compris à quoi il s'applique, puisqu'à priori, j'ai compris qu'il ne s'appliquait ni au transport, ni à l'hébergement.

Mme JAKUBOWSKI.— Ça peut être pour de la restauration... je ne sais pas si vous avez des invités... ça peut être pour un taxi, pour une location de voiture qui serait faite sur le champ. La demande avait été faite dans le cadre de ces frais réels, de pouvoir les plafonner. C'est tous les frais possibles et autorisés qui vont être en dehors de l'achat d'un billet de train, d'un billet d'avion, d'une location de voiture qui ne passerait pas par l'agence

M. BERNARDINO. — Voire d'un hébergement qui ne passerait pas par l'agence.

Mme JAKUBOWSKI.— Oui, qui ne passe pas du tout par l'agence, c'est ça.

M. LEVREL.— Et ce plafond, il est vérifié quotidiennement ou...? Enfin, si c'est une mission de 10 jours, il y a un plafond global de 5000, ou c'est chaque jour qui ne dépasse pas 500?

Mme JAKUBOWSKI.— Pour le moment, on a dit de ne pas dépasser de 500 euros journalièrement. Il faut savoir que, quand un ordre de mission est initialisé dans ESR Missions, de toute façon, on est obligé de mettre les frais prévisionnels, ce qui veut dire que la personne qui validera cet ordre de mission aura une vraie visibilité sur l'engagement de la dépense journalière.

M. BERNARDINO.— C'est 500 euros journaliers?

Mme JAKUBOWSKI.— Pour le moment, c'est ce que j'ai imaginé. Après, moi, je suis à votre disposition si vous pensez que ça fait trop. Sincèrement, j'ai pensé que c'était vraiment le maximum. Après, je laisse ça à votre appréciation.

M. LEVREL.— J'ai une autre question. J'ai cru comprendre qu'il y avait un plafond pour l'hébergement qui était majoré pour les pays étrangers.

Mme JAKUBOWSKI.— Oui.

M. LEVREL.— Ça, c'est indépendamment de la région du monde? Parce que je comprends que quand on doit s'héberger à Londres, par exemple, c'est beaucoup plus cher qu'à Paris, mais si on veut être hébergé en Amérique du Sud, par exemple, on peut avoir des tarifs qui sont quatre fois moins chers qu'en France. Les tarifs hôteliers sont extrêmement variables. Il y a des pays où c'est beaucoup, beaucoup moins cher. Donc, ça me paraît étonnant d'augmenter le plafond de façon indiscriminée, quel que soit le pays dans lequel on se rend.

Mme JAKUBOWSKI.— On peut aller plus loin dans le paramétrage. Là, pour le moment, on est sur la base MINEFI. C'est une base qui est interfacée directement avec la solution. Ça fait du calcul automatique, puisque par pays, il est notifié le prix de l'hébergement. Les hébergements que vous citez, dans la base MINEFI, moi, je les connais un peu. Elles sont, justement, en fonction des pays, plus ou moins raisonnables. Mais, globalement, je serais tentée de vous dire que pour New York, elle est un peu faible, et lorsque vous arrivez en Amérique du Sud ou en Asie, je trouve que les tarifs répondent au marché, parce que je les ai souvent comparés. Dans le privé, ce qu'on fait, on fait une grille avec ce qu'on appelle des zones et souvent, je regarde ce qu'il en est du MINEFI, parce qu'en fait, ce n'est pas délirant. Donc, ce que vous êtes en train de dire, c'est que si vous allez en Amérique du Sud, je vous engage à regarder sur la base MINEFI, vous verrez que les 65 % répondent quand même à peu près au marché. En revanche, ce que vous êtes en train de dire, ça veut dire que la personne pourrait choisir un hébergement avec 30 % de plus : à ce moment-là, si c'est votre souhait, il faut que je voie, et je ne peux pas vous donner cette réponse maintenant, si on peut bloquer certaines zones où interviendrait la majoration de 30 %. Mais aujourd'hui, la règle a été totale sur l'intégralité du monde entier.

M. BERNARDINO.— Les 30 % étant à titre dérogatoire.

M. LEVREL.— Oui, oui.

Mme JAKUBOWSKI.— C'est à titre dérogatoire.

M. LEVREL.— Il y a peut-être un point à clarifier. En fait, cette majoration, il existe déjà une base de tarification par pays.

Mme JAKUBOWSKI.— Oui.

M. LEVREL.— D'accord. On n'est pas en train de parler d'une majoration par rapport aux tarifs France qui seraient appliqués partout dans le monde.

Mme JAKUBOWSKI.— Non, non, pas du tout. La base MINEFI, vous pouvez la consulter en allant directement. Vous tapez «frais de déplacement MINEFI» sur Internet. Vous allez voir, vous allez avoir tous les pays du monde. Et, pour chaque pays, vous allez avoir l'indemnité journalière qui est donnée. Et là, il faut savoir que les règles, c'est 65 % de ce montant-là pour de l'hébergement.

M. LEVREL.— D'accord. Merci.

Mme JAKUBOWSKI.— Je vous en prie.

M. BERNARDINO.— Est-ce qu'il y a d'autres questions?

M. DARRIBERE. — Jérôme DARRIBERE. Je voulais savoir, pour les vols en avion, il n'y a pas d'introduction d'un critère sur l'empreinte carbone du vol? Un A380 est plus polluant pour un passager et impacte plus qu'un A350, par exemple, où la consommation de carburant est de 25 % inférieure. Ce critère n'est pas introduit aujourd'hui?

Mme JAKUBOWSKI.— Non, il n'est pas introduit parce qu'il est impossible à paramétrer.

M. DARRIBERE.— Je ne sais pas ce que ça veut dire, excusez-moi, Madame, impossible à paramétrer.

Mme JAKUBOWSKI.— Alors, je vous explique. Lorsque vous allez demander un vol, la priorité, vous allez la mettre sur le jour et l'heure où vous souhaitez partir parce que vous avez une réunion. Lorsque vous allez avoir d'affichées plusieurs offres avec plusieurs compagnies aériennes, il est clair qu'en descendant dans le détail de la proposition, vous allez avoir vraisemblablement l'affrêtement de l'avion, mais on n'est pas en mesure de pouvoir bloquer ou d'arbitrer les vols en fonction des appareils proposés. Donc ça, c'est la première réponse que je vous apporte. Et la deuxième, sincèrement, pour le moment, malgré le fait que le voyage d'affaires soit en scope 3, et je comprends que ce soit une très grande préoccupation, les mesures de CO₂ des

avions sont quand même globales, c'est-à-dire que c'est sur les sièges, mais on ne tient par exemple pas compte si le vol est complet, pas complet, etc. Donc aujourd'hui, c'est exhaustif, mais dans la limite de ce qu'il est capable d'être mesuré. Mais on ne peut pas choisir des vols en fonction de l'appareil. Ce n'est pas possible. Sinon, en ce moment, je serais tenté de vous dire qu'on interdirait certains Boeing par rapport aux risques.

M. BERNARDINO.— En fait, on a eu le débat parce qu'on a fait voter juste avant l'approbation pour Aurora qui devrait être signée. La politique voyage est revue tous les ans. Et c'est une partie des sujets qui ont été soulevés aussi par Lolita RUBENS, la VP RSU, en particulier que le prix ne soit pas le seul critère. Ça a été un des sujets, parce que souvent, quand on veut prendre des transports plus écologiques, ce n'est pas forcément le moins cher. Par exemple, se déplacer en train n'est pas moins cher que se déplacer en avion. Or, là, on a aussi, au-delà d'aller voir l'affrètement et de voir le bilan carbone, le fait de considérer que le prix n'est pas forcément le seul argument qu'il faudrait prendre en compte.

Mme JAKUBOWSKI.— Dans la solution Goelett que vous utilisez, c'est-à-dire le portail de réservation en ligne, ce qui est bien fait, c'est que systématiquement, sur chaque proposition de transport, il y a le montant de CO₂ que ça dépense. Donc on peut quand même avoir une visualisation entre 2 propositions de compagnies aériennes. Puis, après, il n'y a pas que l'avion. Enfin, il n'y a pas que l'avion ou la catégorie de l'avion. Là, très récemment, j'ai pu lire, mais peut-être que vous l'avez vu aussi, un rapport ou un article qui disait que les compagnies *low-cost* dont je parlais tout à l'heure sont parmi les plus mauvais élèves. Alors, pas du tout à cause de l'âge des avions, mais par les rotations. Ils n'arrêtent pas d'arriver et de redécoller très vite et ça dépense énormément de CO₂. Donc c'est encore un petit peu prématuré de vouloir tourner totalement la politique de voyage vers une notion environnementale, mais je pense que ça finira par arriver. On n'a pas non plus suffisamment les infrastructures aujourd'hui ferroviaires pour pouvoir répondre de façon réaliste à l'intégralité de l'Europe. Mais, dans très peu de temps, l'Europe ne sera que ferroviaire. Il y a un monsieur qui s'appelle Claude ABRAHAM, qui avait sorti il y a quelques années une étude, en tous les cas, c'était un document qui lui avait été commandé près du Premier ministre, justement sur l'évolution du ferroviaire. Et il y a un autre ouvrage qui a été fait également par ses soins à l'époque qui s'appelle *Les compagnies aériennes, sont-elles mortelles?* Et ça vous donnera une visibilité de ce que nous réserve l'avenir. Mais définitivement, l'Europe sera ferroviaire... dans moins de 5-6 ans, je pense.

M. BERNARDINO.— Est-ce qu'il y a d'autres questions? Non. Je vous propose de passer au vote de l'approbation de la politique voyage pour qu'on puisse passer au point suivant. Qui vote contre? Procurations contre? Abstentions? Procurations abstention? Merci. Vote à l'unanimité. Je vous remercie beaucoup.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

Mme JAKUBOWSKI.— Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne fin de journée.

3.3 Présentation du rapport annuel de performance de l'établissement 2023 (RAPET)

M. BERNARDINO.— On passe au point suivant, la présentation du RAPET, Alexandre. La présentation du RAPET qui n'avait pas été faite au moment du compte financier alors que ça aurait dû être fait, donc on corrige le tour. J'en profite pour remercier Alexandre qui, tous les ans, fait un travail de qualité sur le RAPET et, pour lequel, je trouve que c'est une mine d'informations, ce RAPET, et je pense qu'on ne le lit pas suffisamment en tout cas. Je trouve ça très bien qu'on en fasse une présentation au CA pour pouvoir engager des échanges éventuellement sur les interrogations du travail qui est quand même assez conséquent par l'équipe sur ce sujet.

M. BRUN. — Bonjour à tous. Alors, petit rappel rapidement sur ce qu'est le RAPET. Donc le RAPET, c'est le rapport annuel de performance de

l'établissement qui est annexé au compte financier chaque année et qui est le document miroir du PAPET, le programme annuel de performance de l'établissement. Pour faire simple : le PAPET va définir des prévisions sur une série d'indicateurs de performance de l'établissement, et le RAPET, lui, va analyser les différences entre le prévisionnel et le réalisé pour rendre compte de l'activité de l'établissement. Alors, ça complète la vision qui est donnée par le compte financier, parce que le compte financier, lui, il va indiquer comment est-ce que les missions ont été financées, alors que le rapport, lui, va renseigner la performance de l'établissement dans la mise en œuvre de ses différentes missions. Donc nous, à l'UPEC, on a fait le choix d'intégrer dans ce document les indicateurs de suivi du contrat de site signé avec UPE et on a rajouté par-dessus des indicateurs qu'on considère comme étant légitimes au suivi des missions de l'établissement pour répondre un petit peu à notre spécificité. Ce qu'on aimerait rajouter dans les prochaines années, c'est le suivi des jalons du contrat de site ou d'autres éléments d'un document-cadre pour avoir une approche un petit peu plus qualitative, parce que là, on est effectivement sur une approche qui est très quantitative de la performance de l'établissement.

Alors, ce document est défini selon cinq axes. Donc un axe qui est sur le positionnement stratégique de l'établissement, qui permet en synthèse d'avoir une photo de l'organisation de l'établissement, un axe qui est plus centré sur la recherche, un sur la formation, un sur la stratégie partenariale et internationale, et enfin, une dernière partie sur le pilotage de l'établissement, qui là, renvoie plus à des éléments qui sont dans le compte financier. Donc, comme je disais, on a 11 indicateurs qui sont issus du contrat de site et 14 qui sont propres à l'établissement. Je mets un nombre d'indicateurs qui est resserré, parce que c'est vrai que quand on faisait l'ancienne version du PAPET, on était sur environ 35–37 indicateurs de suivi de la performance de l'établissement. Ça faisait un petit peu beaucoup. Et donc on a voulu resserrer le nombre d'indicateurs pour avoir quelque chose qui réponde un petit peu plus à nos besoins. J'ai la souris qui s'est débranchée, je crois.

Un problème technique survient en séance.

En attendant que ça revienne, je peux quand même partir sur la première la première partie. Ce qui est intéressant dans cette première partie, c'est vraiment, par rapport à ce qui a été fait précédemment, d'avoir une véritable photographie de l'établissement qui vraiment le caractérise, que ce soit dans son organisation, mais aussi sa structuration en termes de population BIATSS. enseignants-chercheurs, pour définir un petit peu quelles sont les spécificités de l'établissement. Donc, c'est-à-dire, pour l'UPEC, avoir une organisation multisite, une université pluridisciplinaire, qui vont avoir des impacts sur la structuration de la population et donc qui vont les différencier déjà par rapport aux autres types d'établissements d'enseignement supérieur, mais aussi intérieurement. Par exemple, sur les plus disciplinaires avec santé, on peut voir des spécificités au niveau de l'UPEC. Et ce qu'on a rajouté cette année dans les PAPET et les RAPET, c'est un exercice de prévision des effectifs étudiants sur 10 ans, parce qu'il faut savoir que notre université est quand même très particulière par rapport aux tendances démographiques. On a eu un boom des naissances jusqu'aux années 2000 qui ensuite se tarit au niveau national, alors qu'au niveau de l'établissement, on a déjà un léger décalage au niveau de l'Îlede-France par rapport aux naissances : si on regarde les naissances plus dans le détail, on voit que, alors qu'au niveau de la région le nombre de moins de 25 ans se stabilise, voire baisse un peu, sur le territoire de l'UPEC, c'est à dire l'académie de Créteil, on voit que la part des moins de 25 ans et le nombre de naissances se poursuit plus tard. Et c'est intéressant à intégrer quand on sait que aussi la part des étudiants qui ont eu leur bac dans l'académie et qui vont à l'université, qui vont à l'UPEC, lui, augmente. Et si on rajoute par-dessus, à ça, le taux d'obtention du baccalauréat sur les gens de l'académie qui augmente beaucoup plus qu'au niveau national et au niveau de la région, c'est une pression démographique qui est plus importante pour l'UPEC en particulier par rapport à d'autres établissements de la région, voire au niveau national. Nous, au niveau de l'établissement, on voit bien que le pic de population est décalé — c'est difficile à dire quand on fait des prévisions démographique —, le pic est décalé d'environ 5 à 10 ans. Il va y avoir même pas une baisse, mais une stabilisation des primo-entrants qui va commencer à arriver dans les prochaines années, mais cette baisse va être sans doute compensée par l'augmentation de l'apprentissage. Donc nous, on a câblé

l'apprentissage à environ 15 % maximum de la population totale d'étudiants, parce qu'après, d'un point de vue suivi administratif, pédagogique, c'est difficile de faire beaucoup plus sans réorganisation en profondeur de l'établissement, et aussi une hausse continue de l'AFC en lien avec les prévisions qui avaient été faites par la Direction de la Formation Professionnelle. Donc on part, au moins jusqu'en 2035, sur une stabilisation des effectifs, en sachant que nos prévisions ont été faites sans intégrer les potentielles négociations qui pourraient avoir lieu sur la baisse des capacités d'accueil et les réformes et la mise en place de nouvelles réformes qui pourraient tirer à la baisse ou à la hausse le nombre d'effectifs, et donc, on aimerait bien, sur les années suivantes aussi, analyser l'écart à la réalité pour donner un petit peu plus d'éléments d'explication.

Là, pour la suite, il y a un peu plus d'éléments chiffrés. Sur la partie recherche, ce qu'on peut noter cette année, c'est quand même un maintien de l'UPEC dans le classement de Shanghai : on est, je crois, sur le classement de douze domaines disciplinaires, donc ça fait 3 ans qu'on est en augmentation. On a l'apparition de de nouveaux domaines cette année dans lequel l'UPEC est classé, que je ne connais pas de tête, je suis désolé. On peut aussi noter l'impact de l'intégration du doctorat au sein de l'établissement avec une forte augmentation du nombre de doctorants en première année qui augmente de 10 % et nous, on a un indicateur dans le RAPET qui permet de voir la nature du financement de la thèse en première année entre ceux qui sont financés par les bourses UPEC, ceux qui sont financés par des sources externes, par exemple CIFRE, et les thèses qui ne sont pas financées. On a trois quarts des thèses qui sont financées soit sur ressources internes ou ressources externes. La part des financements européens sur les contrats de recherche, c'est un indicateur qui bouge énormément en fonction des contrats qui sont obtenus. Il suffit d'un bon contrat qui arrive ou qui s'arrête et ça peut bouger énormément. Et les revenus globaux de la valorisation de la recherche augmentent énormément aussi, c'est très variable, donc on est à 3,2 millions, contre 900000 en 2022, c'est à cause de quatre contrats exceptionnels en 2023 qui font augmenter artificiellement l'indicateur. Sur la formation donc : au niveau du déploiement des gradués de programme on est sur sept gradués de programme déployés sur neuf avec les deux suivants qui arriveront à la

rentrée prochaine. Et, dans cette partie, donc, on suit les différents taux de réussite de l'établissement, que ce soit réussite, redoublement, et réorientation en L1, les taux de réussite en L3 et en DUT, mais ça évoluera en DUT quand on aura les données nationales. Nous, ce qu'on fait, ce qui est intéressant, c'est qu'on compare. Certes, on a des prévisions qui sont faites, mais on compare avec les taux de réussite simulés par le ministère. Alors, comment est-ce que ces taux de réussite simulés sont calculés? C'est un mystère pour tout le monde, parce que le ministère ne donne pas la manière dont il le calcule, mais par rapport à ses taux, l'UPEC a toujours été, en tout cas en licence en trois ou quatre ans, supérieure aux taux attendus qui sont calculés pour le ministère. On était souvent en dessous pour le DUT, mais là, on est quasiment à niveau et, de toute façon, l'indicateur devra évoluer avec les premiers rendus sur le DUT. On met aussi un indicateur sur l'évolution de la fréquentation des bibliothèques, qui permet aussi un petit peu de voir l'évolution des usages qui sont faits par nos étudiants des bibliothèques. Alors, on pensait que la crise sanitaire allait réduire légèrement la fréquentation physique des bibliothèques au profit des consultations numériques. Force est de constater que, certes, la consultation des ressources numériques est en augmentation, mais que la fréquentation physique des bibliothèques augmente en 2023, plus qu'en 2022, alors que la crise sanitaire était passée. Donc, on est environ, pour les étudiants, à 30 entrées par an et par étudiant en 2023. Et sur les deux dernières parties, sur la partie partenariat international : on a une baisse des étudiants en mobilité entrante et une hausse de la mobilité sortante. Pour la mobilité sortante, ça s'explique surtout par la crise sanitaire des deux années précédentes qui avait assez logiquement fait baisser, donc on a une reprise, mais qui reste en deçà des prévisions. Donc la reprise des mobilités sortantes sur 2022-2023 reste encore assez faible, en sachant que ce sont des données notamment sur la mobilité sortante qui sont parfois très dures à récupérer et à analyser, tout simplement parce que certains étudiants parfois ne déclarent pas qu'ils font des mobilités sortantes et après, la nature des mobilités est très difficile à suivre entre les stages Erasmus, les stages à l'étranger et les séjours linguistiques.

Dernière partie, sur la partie pilotage : donc une augmentation des ressources encaissables malgré une baisse significative des subventions de 3 millions

d'euros et on a quand même une hausse des ressources propres qui est audessus du seuil de vigilance à 17 % et une part des dépenses des personnels qui, assez logiquement, comme vous le connaissez, la situation augmente et est au-dessus du taux d'alerte à 83,1 %. Est-ce que vous avez des questions?

Mme CHEVALIER.— Oui. Vérène CHEVALIER. J'ai un certain nombre de questions qui portent sur l'évolution des effectifs étudiants et notamment de l'évolution des effectifs étudiants en master, puisqu'apparemment on a une baisse qui est d'ampleur, moins de 10 % d'étudiants en master, donc j'aurais aimé savoir si on avait des hypothèses, s'il y avait eu des hypothèses sur cette baisse. Et ça a conduit à une seconde remarque, qui est que dans les RAPET antérieures et PAPET antérieures, on avait des indicateurs précisément sur les masters qui ont disparu de ce PAPET et de ce RAPET. Alors, les indicateurs, par exemple, c'étaient des taux de réussite, la part de nouveaux entrants qui permet de voir l'attractivité spécifique des diplômes de master, on l'a plus, la proportion d'alternants, les étudiants étrangers, etc. Donc, en fait, je ne comprends pas bien pourquoi on a enlevé du RAPET ces éléments d'appréciation de la politique de formation, ce qui est quand même, ça me semble essentiel. Donc j'avais une première question là-dessus.

M. BRUN. — Alors, sur les masters, sur la baisse de 10 % je n'ai pas d'éléments, là, qui me viennent en tête. Par contre, sur l'intégration ou non des indicateurs sur le master, si mes souvenirs sont bons, on était, sur les nouveaux entrants en master, je crois que c'était, de mémoire, que les nouveaux entrants en M2, et avec la réforme du master, cet indicateur n'était plus pertinent. Par contre, là où vous avez sans doute raison, c'est peut-être sur les taux de réussite en M2, qu'on pourrait tout à fait réintégrer pour les prochaines éditions.

Mme CHEVALIER.— Là c'est un regret pour un manque, moi je plaiderai pour qu'il y ait un peu plus d'indicateurs. Et ensuite, c'est sur des aspects d'interprétation. Au départ, dans la première partie, sur la proportion de BIATSS contractuels par rapport à la moyenne nationale, on est à 40 %, alors qu'il y a 30 % de contractuels BIATSS en moyenne nationale. Pareil, quelle interprétation? Est-ce que vous avez des éléments?

M. BRUN. — Alors, la part des contractuels, déjà c'est une tendance au niveau national l'augmentation des contractuels dans la proportion publique et on s'est rendu compte que ça se concentrait principalement sur les catégories A, où il y a vraiment une part très, très importante de contractuels dans les populations cadres. Je ne suis pas allé regarder si c'était une tendance au niveau national. Après, il faut savoir que, notamment pour les cadres, le passage par le statut de contractuel permet, de temps en temps, d'avoir des propositions financières qui sont un peu plus avantageuses, ce qui pourrait expliquer l'attrait du statut de contractuel, notamment pour les populations cadres.

Mme CHEVALIER.— Oui, mais, en même temps, le même RAPET dit qu'il y a plutôt moins de A que dans les autres universités.

M. BRUN. — Oui, il y a moins de A aussi, parce que, et c'est là où on a un caractère multisites, on a un besoin de personnel technique, notamment au niveau patrimonial, qui est plus important que d'autres établissements qui sont sur un ou deux sites. Et après, c'est une histoire entre le pourcentage et le volume global, le nombre de personnes.

Mme CHEVALIER.— Donc l'explication sur seulement les catégories A tient moyen, parce qu'on en a plutôt moins que dans les autres établissements. Donc si ça s'expliquait uniquement par un recrutement de contractuels en A, on n'aurait pas un tel écart me semble-t-il. Sur la question, moi j'ai été très curieuse sur les fameux taux de réussite simulés, là, parce que c'est comme le Coca-Cola, on n'a pas la recette.

M. BRUN. — J'ai quelques éléments à vous donner sur comment c'est calculé, mais alors comment après ils le manipule...? Je sais qu'ils vont considérer le taux de revenu des parents de l'étudiant, ils vont considérer les taux d'accès à l'enseignement supérieur.

Mme CHEVALIER.— On peut imaginer que la recette est la même pour l'ensemble des établissements, c'est-à-dire qu'ils ne font pas une recette spécifique pour l'UPEC.

M. BRUN. — On espère, mais tous les contrôleurs de gestion que je connais et qui ont fait la demande, moi aussi au ministère, pour savoir comment est-ce que c'était calculé, n'ont jamais eu de réponse. Et ça fait 5 ans qu'on demande tous de savoir comment est-ce que c'est fait. Donc, je ne saurais pas vous dire si c'est une méthodologie globale qu'ils veulent garder cachée ou s'il y a quand même quelque chose d'assez politique derrière la définition de ces taux de réussite simulés.

Mme CHEVALIER.— Parce que ça soulève des questions. Dans la mesure où l'écart entre le taux réel et le taux simulé pour l'UPEC est supérieur à l'écart entre le taux réel et le taux simulé au niveau national, c'est ce que montre le RAPET, ça pose plusieurs questions. C'est-à-dire que : comment vous l'interprétez? Est-ce que ça serait parce que l'UPEC accompagne mieux les étudiants puisque l'écart est positif? C'est-à-dire qu'en réel on a de meilleures performances que ce qu'on pourrait attendre avec la recette Coca-Cola sur l'origine sociale, le taux de bourse, le nombre de... Est-ce que c'est ça ou qu'est-ce que vous avez...? Alors, je ne pense pas que ce soit ça, parce que l'écart n'est pas le même si on s'intéresse au DUT et si on s'intéresse à la licence. Donc, est-ce que vous avez des hypothèses là-dessus ou pas et est-ce que vous en avez parlé avec vos homologues dans d'autres étapes?

M. BRUN. — On en parle. J'aimerais bien avoir des réponses à vous donner sur cet écart-là, mais sans savoir vraiment comment est-ce que c'est calculé, c'est difficile de faire des hypothèses qui tiennent la route. Mais oui, on en parle avec les autres établissements et on aimerait tous savoir comment est-ce qu'ils sont calculés, tout simplement parce que ces taux simulés ne sont pas faits pour tous les types de calculs des taux de réussite qui existent et pour l'ensemble des... Je ne crois pas qu'il y ait de taux simulés pour la licence pro par exemple, et on aimerait bien pouvoir, en interne, jouer avec cette méthodologie pour créer des taux simulés sur d'autres périmètres. Et pour l'instant, on ne peut pas le faire.

Mme CHEVALIER.— OK. Sur la fréquentation de la bibliothèque, j'aurais aimé, pour le coup, avoir aussi la recette du compteur. Comment, en fait, on connaît le nombre d'entrées par an et par étudiant à la BU? Quel est le compteur et comment on l'interprète? Parce que, par rapport aux données globales sur

l'ensemble des étudiants de l'UPEC, je trouve que, franchement, le travail que font les BU de l'UPEC est formidable et je suis très étonnée de la fréquentation affichée par rapport à la fréquentation de mes propres étudiants. Donc voilà, j'aurais aimé savoir...

M. BRUN. — Là, je dois avoir la méthodologie que m'a transmis l'ESCD sur mon ordinateur, je pourrais vous faire un retour sur la manière dont il calcule le nombre d'entrées.

Mme CHEVALIER.— Ensuite, c'était sur les questions d'endorecrutement. Ah non, avant, il y avait la fondation partenariale. En fait, sur la fondation partenariale, je croyais qu'on devait avoir un rapport, un bilan, etc. On ne l'a toujours pas eu, on devait en avoir un, je crois, par an. On ne l'a toujours pas eu, mais bon, donc je profite de l'occasion pour poser des questions parce qu'en fait, il y a quelques éléments.

M. THAUVRON. — Oui. Peut-être très rapidement sur...

Mme CHEVALIER.— Attends, juste, je finis ma question. En fait, on a d'éléments sur les sous qui circulent, mais on n'a pas d'éléments sur les programmes, c'est-à-dire ce que fait cette fondation. Donc, c'est un peu frustrant.

M. THAUVRON.- La réponse est très simple. On avait le Conseil d'administration de la fondation hier qui a approuvé le rapport d'activité. Donc, on pourra vous le faire suivre et éventuellement vous faire une présentation aussi, si vous le souhaitez. Ça a été voté hier au Conseil d'administration de la fondation.

Mme CHEVALIER.— OK. Et ensuite, sur les questions d'endorecrutement et l'évolution, en fait, de l'endorecrutement, notamment liée aux professeurs d'université : est-ce que cette notion d'endorecrutement tient compte des repyramidages ou pas? C'est-à-dire que ça saute — je n'ai plus les chiffres en tête — dans les dernières années et ça soulève plein de questions.

M. BRUN. — C'est un indicateur sur lequel on a beaucoup de débats pour savoir s'il faut le maintenir ou pas, parce que, par rapport au faible nombre de recrutements chaque année et aux quelques endorecrutements qu'il y a à l'intérieur, le taux, en lui-même, varie énormément d'une année sur l'autre. Donc, on avait quand même décidé de le garder, parce que c'est significatif et ça dit quand même des éléments. Et, si je ne dis pas de bêtises, oui, il intègre le repyramidage à l'intérieur.

Mme CHEVALIER.— Il faudrait le préciser en fait.

M. BRUN. — Oui.

Mme CHEVALIER.— Merci.

M. LEVREL.— J'ai une question par rapport à votre exposé. Vous avez dit qu'il y avait eu une augmentation de 10 % des inscriptions en première année de doctorat. Et vous avez parlé aussi du fait que certaines thèses étaient financées ou non. Mais dans cette augmentation de 10 %, comment évolue le taux de financement? Est-ce que les thèses non financées augmentent plus que les autres ou moins? Est-ce qu'il y a plus de CIFRE?

M. BRUN. — Il y a une baisse déjà des thèses non financées en première année sur les deux années et une augmentation légère des thèses financées sur ressources extérieures. Donc, de facto, oui, il y a plus de CIFRE. Il faudra avoir aussi, par contre, des informations sur plusieurs années pour dégager de vraies tendances, parce que ça ne fait que 2 ans qu'on commence à suivre cette donnée-là et, pour l'instant, on ne sait pas ce qui relève de la tendance ou juste de la variation annuelle entre deux photographies.

M. LE PRÉSIDENT. — D'autres questions? Je te remercie, Alexandre. C'était bien d'avoir une lecture un petit peu de ce résultat. C'est important. Amilcar?

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation de la campagne d'emploi complémentaire Enseignants et Enseignants-chercheurs pour l'année 2024

M. BERNARDINO.— On passe au dernier point soumis à discussion, l'approbation de la campagne d'emploi complémentaire Enseignants et Enseignants-chercheurs. Donc, ça avait été fait en deux fois. Une première fois au dernier Conseil d'administration, vous avez voté la campagne d'emploi des seconds degrés et pas celle des enseignants-chercheurs, puisque ça nécessitait de passer au CAC, qui avait la compétence pour pouvoir valider l'adéquation du poste entre section CNU, laboratoire et composantes ciblées par le poste, ce qui a été fait la semaine dernière en CAC, et qui a validé la cohérence entre sections CNU, la composante et le laboratoire rattachés au poste. Ensuite, ce qui vous est proposé aujourd'hui, ce sera le vote sur la campagne des enseignants-chercheurs, donc l'ajout, puisque celle du second degré a déjà été votée au dernier Conseil d'administration. Marion? Je rajoute juste un élément de contexte, je rappelle que le Conseil d'administration est là aussi pour vérifier la soutenabilité des créations de postes. Dans une période, ou a été plutôt en gel de campagne d'emploi, c'est évidemment fait avec parcimonie. La campagne du second degré vous a déjà été justifiée la dernière fois, je ne reviens pas dessus, ce n'est pas le sujet. Ici, il s'agit d'une campagne complémentaire enseignant-chercheur ciblée sur la faculté de santé, qui sont liées à des crédits supplémentaires qui nous ont été alloués par le ministère et qui sont des crédits ciblés pour les masters, puisque c'est dans le cadre de la création des licences accès santé, des LAS, que nous étions allé chercher des crédits pour les ouvertures de L2 et L3, et il restait le volet création des masters qui générait aussi des coûts, et donc la négociation avec la DGSIP permet d'avoir une enveloppe supplémentaire pour permettre la création de postes titulaires sur ces créations de masters. Ce sont des crédits ciblés faculté de santé, la campagne d'emploi est ciblée par conséquent faculté de santé. Les deux, enseignants et enseignants-chercheurs sont passés en CSA, bien évidemment, et le CSA avait validé.

Mme CASTELAIN.— Alors, le temps que ça s'affiche...

M. LEVREL.— Une petite question pour remplir le vide, comme tu disais : je ne sais pas si ce qui va nous être présenté, si c'est plus que ce qui est sur le SharePoint, où il y a la note explicative. Je ne sais pas si on va avoir des informations supplémentaires, parce que, par rapport à la note, j'aurais voulu connaître le montant de cette enveloppe. Cette enveloppe, je suppose qu'elle est soclée, mais soclée sans évolution, probablement. Quel est le coût des recrutements proposés pour l'année 0 et ensuite pour l'année 1, 2, 3? C'est-à-dire que, quand on recrute quelqu'un, il est recruté en général en bas de l'échelle, et très rapidement, il va prendre des échelons, parce que les premiers échelons, en général, sont plus courts que les suivants. Donc, est-ce qu'il a été estimé le surcoût, et donc le déficit éventuel que vont engendrer ces recrutements, compte tenu du fait que l'enveloppe soclée ne va pas évoluer, mais le coût de ces emplois va évoluer?

M. BERNARDINO.— Donc on est bien d'accord que la question n'est pas simple, puisque dans la mesure où, s'agissant d'une campagne sur laquelle on ne peut pas présumer du recruté, ça va être compliqué de savoir le coût de départ. Si la question, c'est est-ce qu'on recrute forcément que des jeunes? Pas forcément. Donc il pourrait y avoir un coût qui peut être plus élevé que...

- M. LEVREL.— Bien sûr, mais on connaît le bas de la grille.
- M. BERNARDINO.— On connaît le bas de la grille.
- M. LEVREL. On connaît le meilleur des cas déjà.
- M. BERNARDINO.— On connaît le meilleur des cas. Je peux partir sur le coût moyen, qui est peut-être le plus significatif pour l'établissement. Le coût moyen intégrant déjà l'intégralité de la carrière en théorie, puisque, du coup, c'est le coût moyen pour l'établissement. On est autour de 89 000 euros, de mémoire, dans les derniers chiffres sur les maîtres de conférences, et on est autour de 115 000, de mémoire, pour les PR. Et l'enveloppe qui a été soclée

est de 350000 euros. Ce qui veut dire que, dans les premières années, lors du recrutement, on sera entre guillemets bénéficiaires, puisque, du coup, on sera en-dessous de l'enveloppe soclée et il y aura forcément, à un moment, en fonction de l'évolution, peut-être un coût pour l'établissement, mais qui, sur le coût moyen, ne devrait pas dépasser les 15 ou 20000 euros par poste.

M. LEVREL. — Excuse-moi, mais dans la note, il est indiqué 3 MCF et 1 PR.

M. BERNARDINO.— Oui.

M. LEVREL.— Le MCF, tu as dit 89000 euros et le PR, 115000.

M. BERNARDINO.— Oui. C'est le coût moyen.

M. LEVREL.— C'est la base que tu as donnée pour le calcul. Donc 3 fois 89 plus 115, ça fait 380 000 euros. Donc ça excède l'enveloppe. Une autre petite remarque, c'est dans le tableau : il y a 3 plus 1 et le total est indiqué à 5. Pour moi, 3 plus 1, ça fait 4, et pas 5. Enfin, je pense que c'est juste une coquille. Donc, la question se pose effectivement du coût et du déficit que ça va entraîner à terme, étant donné que, en parallèle, il y a des gels de poste parce que l'université manque de ressources. Et, de plus, il n'y a pas que le coût de la masse salariale : quand on recrute quelqu'un, on lui attribue des crédits, enfin la CR attribue des crédits de fonctionnement, à supposer que le «gâteau» des crédits alloués pour la recherche aux différents chercheurs soit fixe, puisqu'il va probablement diminuer à cause du PREF, si on recrute des nouvelles personnes, le «gâteau» est réparti entre plus de personnes. Donc la part de financement de fonctionnement attribuée aux chercheurs va diminuer. C'est-à-dire qu'en recrutant des gens en plus, si on ne fait pas de dépenses supplémentaires de fonctionnement, ça va réduire les moyens de fonctionnement des autres chercheurs. Donc il y a des effets assez importants à augmenter l'effectif d'une université, sachant que les fonds disponibles, eux, diminuent à cause du PREF. On demande des efforts à beaucoup de composantes, beaucoup de composantes ont subi de nombreux gels, et là, le fait d'attribuer, certes dans le cadre d'un plan, des créations de postes, qui sont des postes de titulaires, donc quelque chose qui est vraiment dans la durée, à une composante, va désavantager les autres. Puisque, si le gâteau est réparti entre plus de personnes, et que les autres composantes n'augmentent pas leurs effectifs, les crédits de fonctionnement des autres unités de recherche vont diminuer, en fait, par ces recrutements, de façon mécanique.

- M. BERNARDINO.— C'est déjà le cas aujourd'hui. C'est-à-dire que les dotations sont recalculées tous les ans en fonction de l'assiette qui est toujours la même. Donc, en fonction du nombre de personnes qu'on a... Là, entre guillemets, la même remarque pourrait s'appliquer sur les gels. C'est-à-dire que là, comme on a gelé des postes, la part de fonctionnement augmente, comme on ne modifie pas l'enveloppe de la CR ... pour suivre ton raisonnement. On n'a pas diminué la dotation recherche, alors qu'il y a eu des gels de postes, il y a toujours des gens qui partent et arrivent, on a forcément une fluctuation chaque année. Donc là, effectivement, ce sont des mécanismes qui sont annuels, avec pour effet le réajustement de la dotation par enseignants-chercheurs dans les laboratoires.
- M. LEVREL.— Ça vaut pour les enseignants-chercheurs, mais si on regarde dans le périmètre d'une composante, s'il y a moins de postes, même si la dotation par tête augmente, forcément, la dotation dans le périmètre de la composante va diminuer, si l'effectif diminue. Et augmenter dans les composantes où ça augmente.
- M. BERNARDINO.— On est bien en train de parler de laboratoires et de composantes, là?
- M. LEVREL.— Oui, on peut raisonner par laboratoires aussi. C'est le même raisonnement.
- M. BERNARDINO.— Oui, mais c'est parce que tu parles de composantes.
- M. LEVREL.— Oui, on peut raisonner par unité de recherche. Le raisonnement est le même. Parce que les postes sont affectés aux composantes, donc il y a

une petite subtilité, parce qu'il y a certaines composantes où il y a une très bonne correspondance entre l'unité de recherche et la composante. Et puis, il y a des composantes qui sont un peu plus complexes. Mais l'idée reste là, en fait. On fait des recrutements qui vont arriver dans des unités de recherche, avec un volume de financement total constant, le financement qui arrive à ces unités de recherche va augmenter au détriment des autres, puisque le «gâteau» est le même, voire va réduire, puisque le PREF va probablement le réduire.

M. BERNARDINO.— Alors ça, ce sera un échange qu'on aura dans le cadre du PREF et dans les mesures qui seront rebalayées, mais pour l'instant, la recherche n'avait pas été ciblée dans la réduction du PREF lors des plans précédents... Mais là, avec le volume, on est sur 4 postes, on n'est pas non plus sur un nombre aussi significatif que ce qui a été le cas dans le cas des plans IUT ou des plans LAS. Qui étaient sur des volumes beaucoup plus grands. Mais, sur ces plans-là, en tout cas, l'assiette de la CR avait été réaugmentée pour pouvoir tenir compte, justement, de l'augmentation des effectifs globaux sur la partie enseignants-chercheurs. Donc si vraiment ça devait être significatif, on rééchangerait avec ça lors de la CR pour rediscuter éventuellement d'une augmentation, mais je ne pense pas que ça soit significatif, les 4 postes, si on le regarde de manière macro.

M. VALLEE.— Vous pourriez remettre le tableau? Parce que j'avais déjà eu l'occasion de le voir et j'ai vu que vous aviez fait quelques précisions. Donc là, je vais me féliciter qu'effectivement, il y ait 4 créations de postes. J'ai entendu aussi, M. le vice-président du Conseil d'administration, que vous envisagiez peut-être qu'un senior, un chercheur senior puisse aller sur le poste de professeur... Si, c'est ce que vous avez dit.

M. BERNARDINO.— Oui, mais c'est vrai aussi pour les enseignants maîtres de conf.

M. VALLEE.— Non, mais il y a une petite balise derrière. Parce que si c'était vraiment un chercheur senior, c'est vrai que l'année prochaine, on pourrait

éventuellement le geler, parce qu'il n'y a pas beaucoup de postes gelables en médecine. Donc, je refais ma remarque de la dernière fois. Ça serait bien qu'on ait le bilan de toute cette campagne de licence-master en santé pour savoir comment ça peut être distribué, etc. Je me félicite que pour le poste de prof, ça apparaisse bien dans l'équipe de Marion LEBOYER, puisque, à la dernière présentation, il n'y avait pas le nom du laboratoire et j'avais une petite inquiétude compte tenu de la thématique, enfin de la discipline. Je me félicite de ça. Et je vais refaire la remarque de la dernière fois : c'est vrai qu'en période de restriction, afficher un plus 4, voire un plus 7 avec les chaires, etc. pour une composante, ça fait un peu désordre. J'espère que pour les prochaines campagnes d'emploi, il y aura quand même un rééquilibrage. Et je reformule ma demande : quelle est la contribution de cette composante à l'effort de guerre, on va dire ça comme ça, pour remettre les finances de l'UPEC à flot?

M. BERNARDINO. — On reprécisera ça lors du PREF, je pense.

M. VALLEE.— Le PREF, ça sera l'année prochaine.

M. BERNARDINO.— Je suis d'accord, mais c'est vrai que ça fait partie des éléments qu'on a regardé avec le vice-président de formation, Arnaud, qui n'avait pas été mis dans le PREF au départ, pour justement arriver à chiffrer les campagnes d'emploi des plans IUT, LAS, et pouvoir redonner les équilibres qui avaient été proposés à l'époque. Et aussi, rappeler la distribution qui a été faite, parce que souvent on a l'impression que, par exemple sur le plan LAS, tous les postes ont été à la Faculté de Santé, ce qui n'est pas vrai. C'est même totalement faux. Il faut aussi redonner la reventilation des postes qui avaient été créés pour qu'on soit bien clair que tous ces postes n'ont pas bénéficié que à la Faculté de Santé. Donc ça fait partie des indicateurs qu'on est effectivement en train de remettre pour avoir au moins une visibilité sur ces choses-là, qui justifient pour bonne partie l'augmentation de la masse salariale, et il faut arriver à cibler ce qui relève des plans et les deltas qui pourraient y avoir par rapport à ce que pourrait être l'imaginaire des gens. On a l'impression que tout vient de là, alors que tout ne vient pas de là, parce qu'il y a eu des financements qui étaient aussi adossés à ces créations.

M. VALLEE.— Alors, je m'étais étonné aussi que, dans l'affichage des laboratoires, n'apparaissent que des labos de Mondor, car, pour rappel, il y a d'autres composantes qui interviennent dans ce fameux master. Enfin, un des trois parcours, je ne sais pas comment on dit. Donc, c'est quand même coporté, co-porté par la Faculté des sciences, notamment par son département de biologie. Donc je m'étonne qu'il n'y ait pas d'autres labos que ceux de l'IMRB ou de la Faculté de Santé qui soient affichés. C'est tout. C'est tout, il n'y a peut-être pas de réponse. J'ai déjà fait la remarque, on n'a pas répondu.

M. BERNARDINO.— Est-ce qu'il y a d'autres questions? Oui, monsieur GILBERT.

M. GILBERT.— Oui, j'ai une question sur l'avis du CAC, en fait. Est-ce que vous pourriez peut-être expliciter un petit peu ce qu'il a été, comment les choses se sont déroulées pour éclairer le CA? Oui, ma question porte sur l'avis du CAC. Je voulais que... Est-ce que vous pouviez expliciter un petit peu quel a été l'avis du CAC sur ces éléments?

Mme CASTELAIN.— Il y a eu un vote séparé sur ces demandes de publication de postes et notamment un vote séparé sur le poste PR, la proposition du poste PR, par rapport à la publication du poste et au profil.

M. GILBERT.— Il y a eu, d'après ce que j'ai...

Mme CASTELAIN.— Résultat positif.

M. GILBERT.— Voilà, il y a eu un résultat positif et néanmoins, il y a eu...

Mme CASTELAIN.— Sur les deux.

M. GILBERT.— Il y a eu 21 contre, 5 abstentions et 31 pour, et il est vrai que ce sont des données qui posent des questions.

- M. BERNARDINO.— Mais c'est une majorité, donc ça fait un vote pour. Je ne pense pas qu'on déroge à la règle de quoi que ce soit. Mais merci de ce rappel.
- M. GILBERT.— Oui. Par ailleurs, a été posée une question au CAC, qui était de savoir si c'était un poste à moustache. Cette question a été posée au Conseil académique plénier.
- M. BERNARDINO.— On aurait dû le poser à Alexandre BRUN sur l'endorecrutement alors, du coup. Ça aurait été intéressant de mettre en avant l'endorecrutement sur l'université, globalement.
- M. GILBERT.— L'endorecrutement, c'est différent. Ce n'est pas le même concept, en fait.
- M. BERNARDINO.— Je ne sais pas ce qu'est le concept du poste à moustache, mais...
- M. VALLEE.— Le concept du poste à moustache, ça serait que si c'est quelqu'un de l'UPEC qui postule sur ce poste-là, il n'y aurait pas trop de problèmes de masse salariale, puisqu'il y a déjà de la masse salariale consommée par ce poste-là.
- M. BERNARDINO.— Ce qui est différent de l'endorecrutement, alors.
- M. VALLEE.— Je ne connais pas cette notion. Le poste à moustache, c'est ce dont je parle. Fléchage... Non, mais c'est un poste avec un vrai concours et un vrai jury...
- M. BERNARDINO.— Oui. C'est un poste au sens publication, ouverture aux candidatures, recrutement, comité de sélection qui sera validé en CAC restreint, le classique.
- M. GILBERT.— Il est complètement ouvert. Très bien. Écoutez, c'est important, comme précision. Merci.

M. BERNARDINO. — Donc, je vous propose de voter l'approbation de...

Mme CASTELAIN.— Je voulais aussi indiquer la publication d'un recrutement d'un poste de gestionnaire catégorie B en soutien au master sur ressources propres.

M. BERNARDINO.— C'est peut-être ça, le 5, en fait. C'est le recrutement sur ressources propres d'une gestionnaire.

M. VALLÉE.— C'est sans doute ça. Mais alors, j'ai dû poser la question au CSA... Est-ce qu'il y a eu des demandes de postes de BIATSS en création pour accompagner le développement de la licence master en santé? Je crois qu'on m'avait répondu non.

M. BERNARDINO.— Sur ressources propres.

M. VALLÉE.— Je crois qu'on m'avait pas répondu oui, mais ça n'a pas été accordé à terme de financement.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est la proposition de la composante que vous avez là.

M. VALLÉE.— Oui, mais ce serait bien qu'on ait les mêmes préoccupations. Enfin, je veux dire, c'est bien de demander des postes de profs, enfin d'enseignants, on va dire ça comme ça. On parlait de coûts de la formation, ça veut dire qu'ils ne savent pas appréhender les besoins pour une formation. C'est ça que ça veut dire... Il faut le dire. Il faudrait bien que les gens en prennent conscience.

M. BERNARDINO.— Je suis assez d'accord avec toi, ça avait été dans le cadre du plan IUT, par exemple. Pour le coup, on avait demandé des créations de...

M. VALLÉE.— C'est vrai.

- M. BERNARDINO. Tu vois, on n'est pas tout le temps en mode négatif.
- M. VALLÉE.— Non, mais c'est parce que certains ont plus...
- M. BERNARDINO.— Après, c'est vrai que la volumétrie n'est pas la même, quand on négocie, comme c'était le cas du plan IUT, un volume qui était assez important de postes, qu'il avait beaucoup de créations, comme la création d'un département ou autre, on pense immédiatement à la partie administrative, ça fait sens. Y compris pour la partie biologie : on avait pensé immédiatement à avoir un technicien de labo, parce que ce n'était pas possible de gérer les équipements sans BIATSS. Autant là, quand on négocie trois, quatre postes, c'est vrai que ce n'est toujours pas forcément ceux qu'on cite en premier, c'est peut-être regrettable. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de...

Mme CASTELAIN.— La régularisation du poste ESAS aussi, celui-là il est passé en CSA la dernière fois. C'est une demande de régularisation. Là, vous avez la totalité des postes en campagne complémentaire. Il y a eu deux postes ESAS en SESS-STAPS, en campagne complémentaire et ce rajout du poste de l'IUT de Créteil-Vitry qui est passé au dernier CSA.

- M. BERNARDINO.— D'accord. Donc on a bien voté la dernière fois que les deux créations de SESS-STAPS et pas l'ouverture de l'IUT de Créteil qui a été rajoutée après en régularisation, on vous le propose en plus des postes d'enseignants-chercheurs. Donc on vote pour la création des trois postes d'enseignants-chercheurs maitres de conférences, création d'un poste d'enseignant-chercheur PR et maintien du poste IUT Créteil-Vitry pour un ESAS.
- M. GILBERT.— Est-il possible d'avoir un vote séparé pour le poste de PR91, comme cela a été le cas au CAC plénier?
- M. VALLÉE.— Et les ESAS aussi, du coup?
- M. BERNARDINO.— Ben oui. À ce moment-là, on fait la symétrie. Donc on y va sur le poste d'ESAS.

Mme HMAMOU.— Juste un petit changement de procuration : M. ALIX a donné procuration à Mme GOFFIN.

M. BERNARDINO.— D'accord. Changement de procuration, Mme GOFFIN. Sur le poste d'ESAS, de l'IUT de Créteil-Vitry, sur le maintien : qui vote contre? Procurations contre? Abstention? Procurations abstention? Merci.

Sur les trois postes d'enseignants-chercheurs maîtres de conférences à la Faculté de Santé : qui vote contre? Trois. Procurations contre? Deux. Qui s'abstient? Procurations abstention? Merci. Sur le poste de PR, du coup, sur la Faculté de Santé : qui vote contre? Quatre, cinq. Procurations contre? Deux. Qui s'abstient? Deux. Procurations abstention? Une. Le compte est bon pour la réalisation, donc je vous remercie pour la campagne complémentaire.

Mme HMAMOU.— Sept contre et trois abstentions.

M. BERNARDINO.— On passe au dernier des votes non soumis à discussion. Il y en a deux, ça va être assez rapide.

Points non soumis à discussion

1. FORMATION ET RECHERCHE

- 1.1 Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires (2e vague)
- M. BERNARDINO.— Classiquement, on fait voter la campagne certificats universitaires, diplômes universitaires qui sont passés à la CFVU, à la commission des moyens et ils ont tous obtenu un avis favorable sur l'ensemble. Vous aviez à disposition les documents. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Sur cette campagne CU-DU: qui vote contre? Un vote contre. Procurations contre? Abstention. Procurations abstention? Merci.

- 1.2 Régularisation des données obligatoires des masters 1re année de «monmaster.gouv.fr» campagne 2024 : capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères d'examen des candidatures (CGEC), attendus et mode de composition des commissions de recrutement
- M. BERNARDINO.— Deuxième point, la régularisation des données obligatoires des masters. Donc sur, le tableau, les corrections sont ce qui est mis en avant en couleurs différentes, si je ne dis pas de bêtise. Et de même ça a été discuté, validé en CFVU. Le vote du CA est obligatoire règlementairement. Donc qui vote contre? Procurations contre? Abstention? Procurations abstention? Très bien. Contrat et convention... Oui?
- M. LE PRÉSIDENT.— Il y avait juste un point qu'avait demandé Vérène et passer la parole à Arnaud... on n'a pas beaucoup d'éléments, mais sur la réforme.

QUESTIONS DIVERSES

M. THAUVRON. – Oui, merci Jean–Luc. Donc : Arnaud THAUVRON. C'est au sujet de la réforme de la formation des enseignants. Effectivement, on est en alerte aujourd'hui. Les seules informations qu'on a, c'est un PowerPoint, une déclaration du président de la République qui reprenait le PowerPoint en ajoutant quand même un élément non négligeable qui disait que cette réforme se ferait à budget constant, ce qui n'est pas neutre. Alors, budget constant, l'explication c'est de dire, pour créer cette nouvelle licence professorale des écoles, vous n'avez qu'à en fermer d'autres qui fonctionnent moins bien. La question qui se pose dans le cadre de l'UPEC, où les besoins sont considérables à l'échelle de l'académie, c'est de savoir si ce budget constant, c'est à l'échelle de l'établissement ou à l'échelle de la nation et des universités, ce qui n'est pas du tout la même chose. Si c'est à budget constant de l'université, on ne fera pas grand–chose. De toute façon, quoi qu'il arrive, cette réforme, on la fera avec un fichier Excel où on suivra exactement combien cette réforme coûte et on ajustera en fonction de nos moyens le nombre de places qu'on ouvrira

dans cette licence. On n'est pas en situation, aujourd'hui, à l'UPEC, de mettre de l'argent en plus dans une réforme de la formation des enseignants. Aujourd'hui, on est en alerte, on communique. Sophie est là, elle pourra rajouter un mot si elle le souhaite, de façon très rapprochée. On a reçu ce matin les maquettes des concours. Je les ai reçues, je les ai tout de suite diffusées aux collègues. Donc aujourd'hui, on est dans l'attente de précisions qui ne viennent pas, et donc je passe la parole à Sophie.

Mme RENAUT.— Oui, merci. Rapidement, je pense que vous êtes déjà tous à peu près au courant : les concours de recrutement se passent en fin de M2. À partir de l'année prochaine, le premier concours printemps 2025 se tiendra, tant pour le premier degré, recrutement des futurs professeurs des écoles, que pour le second degré, recrutement des futurs professeurs de collèges et lycées. L'année prochaine, 2024-2025, il n'y aura pas encore de licence parcours professorat des écoles, ni de licence disciplinaire adaptée. Il va falloir donc monter en urgence des modules complémentaires — ne me demandez pas si «complémentaire» veut dire hors maquette ou intégré dans les maquettes, parce que c'est un grand flou, même au ministère —, qui permettront aux étudiants de L3 de l'année prochaine de passer les concours. Donc ça, il va falloir les monter très vite. J'ai déjà pris contact avec certains collègues. On va continuer. J'attendais d'avoir les maquettes des concours pour pouvoir le faire. L'année prochaine, ça va être du bricolage. Quand je dis bricolage, c'est-à-dire que, en théorie, ça devrait être 30 ECTS : on sait bien comment ça va se passer... On va faire remonter au ministère que 30 ECTS, c'est évidemment impossible pour l'année prochaine, et donc, on va bricoler. Et le ministère va dire, faites comme vous pouvez pour que les étudiants de l'année prochaine puissent, d'une façon ou d'une autre, préparer, passer le concours 2025. Alors, l'INSPE est à la disposition, évidemment, de toutes les licences. On ne pourra pas faire des alignements d'emploi du temps. Ça, j'en ai bien conscience. Donc on va, nous aussi, à l'INSPE, bricoler, essayer de monter des formations asynchrones, des webinaires qui pourront aider les étudiants de l'année prochaine, pour les aider à préparer l'oral 2, à préparer... Enfin, on va faire tout ce qu'on peut. On va bricoler.

Pour la suite, il y aura, à partir du 1er septembre 2025, Arnaud vous l'a dit, la mise en place de licences LPPE, parcours Préparation au Professorat des Écoles. Ces licences doivent se faire à budget constant et il doit y en avoir au moins une par académie. Donc il va y avoir prochainement un directoire, c'est-à-dire la réunion des présidents des universités de l'académie, de la rectrice, du recteur de l'ESRI, Olivier GINEZ, et de la direction de l'INSPE. Et ça permettra, j'espère en tout cas, de faire avancer un petit peu les choses. En tout cas l'université montera une licence LPPE : sous quelle forme et avec quel budget? Pour que cette licence puisse être ouverte, il va falloir qu'elle soit accessible sur Parcoursup en janvier 2025. Pour qu'elle soit accessible, pour que les élèves de terminale de l'année prochaine intéressés puissent s'y inscrire... Pour que la licence soit sur Parcoursup en janvier 2025, il va falloir qu'elle soit finalisée et renvoyée aux différentes instances en novembre 2024. On est sous l'eau, je suis d'accord. Ça veut dire qu'en novembre 2024, il va falloir que toutes les licences LPPE soient montées. Bon, je ne vous donne pas la suite... Pour le second degré, c'est un petit peu différent. Il est prévu de fonctionner au sein des licences disciplinaires — il n'y aura pas de licence dédiée —, et de monter des modules, des parcours que vous voulez avec, en tout cas, 30 ECTS par an qui seront dédiés à la préparation du concours. Ça pareil, on va le faire avec les responsables de parcours et on va voir le fond.

Je terminerai par une inquiétude sur la composante INSPE. Les INSPE, tels qu'ils existent actuellement, vont s'arrêter à la fin août 2025. Et, au 1er septembre 2025, c'est le grand mystère pour l'instant. Comme tous les mystères, ce n'est même pas des inquiétudes, c'est une source de très grandes angoisses, il faut le savoir, pour les personnels de l'INSPE, que ce soit les enseignants ou les personnels administratifs. Vous avez dû entendre parler des nouvelles écoles normales du XXIe siècle : le statut de ces ENSP n'est pas encore connu. Il y a plusieurs scénarios possibles et ça varie d'un jour à l'autre. Je vous parle sous le signe du conditionnel... Un premier scénario qui a été envisagé, c'était de sortir complètement les INSPE des universités, d'en faire des écoles hors université. Ils se sont rendu compte que ça avait l'air d'être un peu compliqué, un peu coûteux, un peu difficile. Il y a eu toute une succession, il y en a encore, vous avez vu, de motions universitaires, de motions des INSPE, il y a un appel intersyndical avec la totalité des syndicats présentés pour une journée morte

dans les INSPE le 6 mai. Là, le dernier scénario, je parle de scénario, de rumeur et je parle au conditionnel, ce serait que les INSPE resteraient des composantes universitaires, qu'ils s'occuperaient des masters, un petit peu comme ils font maintenant et que, j'allais dire, «aux côtés» ou «au-dessus» des INSPE, il y aurait des écoles normales du XXIe siècle, des ENSP, donc des petites structures — dont je ne connais rien, donc je ne préfère pas dire quoi que ce soit parce que c'est très hypothétique —, qui seraient éventuellement pas seulement académiques, mais inter-académiques, qui seraient par exemple régionales sur l'Île-de-France et qui permettraient de coordonner l'ensemble, de faire le lien avec les licences dans les UFR et les INSPE. Donc on ne sait rien, on attend. En attendant, j'ai vu — je ne sais pas si c'est lié, mais c'est info, pour Jean-Luc ou pour d'autres —, avec les angoisses, en l'espace de 8 jours, trois, quatre, j'en suis à quatre collègues quitter l'INSPE, obtenir des mutations, demander, rechercher d'autres postes ailleurs, en se disant, «comme je ne sais pas ce qu'il va se passer, je préfère partir». J'essaye de rassurer en disant que de toute façon, je n'ai jamais vu, moi, dans l'Éducation nationale, de changement complètement brutal, au cri de «on prend tous les PRAG de l'INSPE et on leur dit "allez au 1er septembre 2025, vous êtes tous en établissement et on renouvelle complètement"». Ça, je n'y crois pas. Je crois beaucoup plus à un changement dans une temporalité des départs en retraite et des mutations. Donc à voir.

Un petit détail, vous avez dû entendre parler de la rémunération des nouveaux masters ENSP, donc, avec un petit gag qui est quand même à signaler. Le vendredi, le président Macron parle de la rémunération des étudiants de M1 à 1400 € net et des étudiants de M2 à 1800 € net. Le dimanche, Nicole BELLOUBET est amenée à préciser qu'en fait, ça ne sera pas 1400 € net par mois pour les étudiants de M1 qui auront réussi le concours, ce sera «uniquement» 900 € net. J'insiste sur «uniquement», parce que ça a beaucoup plus d'implication qu'une simple baisse financière. Si vous imaginez un jeune, je prends l'exemple d'un jeune breton en L3 l'année prochaine qui va réussir le concours : s'il est affecté dans l'académie de Créteil, je ne sais pas comment il va pouvoir se loger avec 900 €, même si on ajoute l'APL qui est je crois de 350, quelque chose comme ça, ça va être impossible. Ils sont en train de s'en rendre compte au ministère, mais la solution envisagée n'est pas de remonter

le salaire, c'est de réfléchir à une sorte soit de régionalisation des concours, soit de rupture de la continuité universitaire, c'est-à-dire que les jeunes bretons feraient leur M1 en Bretagne et qu'ils rejoindraient ensuite Créteil, parce qu'il y a des besoins d'enseignants sur Créteil, pour le M2. Ce qui nous ferait des tout petits M1 et des gros M2. Ou alors ils vont construire des internats, mais je ne sais pas pourquoi, je n'y crois pas. Ceux qui connaissent un peu la formation des enseignants, on a connu plein de réformes ces temps derniers, je fais partie de celles et ceux qui ont connu toutes ces réformes, mais — je l'ai dit dans un petit mot au personnel de l'INSPE hier — jamais à ce point-là, l'incertitude sur l'avenir n'a été aussi forte. Alors, après, à voir, en tout cas avec l'UPEC, je sais que je suis en contact rapproché avec les uns, avec les autres... j'ai déjà commencé à travailler avec Arnaud, on va voir si on peut le faire, parce que derrière tout ça il y a des étudiants, c'est le principal, et si on peut essayer d'attirer vers le métier d'enseignant et les aider à passer les concours, on va faire — enfin là, j'entends Arnaud —, en collectif, j'espère, tout ce qu'on peut, mais ça ne va pas être facile dans des conditions comme ça. Si vous avez des questions...

Mme CHEVALIER.— Oui, simplement, sur le fond, comme tout est flou, je n'ai pas vraiment d'avis. En revanche, sur le calendrier, c'est un truc de fou. Alors, je me demandais ce qui se passerait si... D'abord, je crois que la CPU a pris une position, mais est-ce que Jean-Luc peut la rappeler? Et qu'est-ce qui se passe si on arrête, si personne ne joue le jeu? Si personne ne met en place les modules, etc. Est-ce qu'on peut imaginer une position collective simplement sur la question du calendrier, en disant «on demande à réfléchir, mais le calendrier est intenable, janvier 2025 pour la LPPE, les modules complémentaires, etc.»?

M. LE PRÉSIDENT.— Les annonces ont été très vagues là-dessus, on a même un flou total. On n'est pas au parfum de ce qui se passe. C'est très étonnant. Sinon, ce calendrier et puis les concours, c'est un flou total. On partage à l'université la même inquiétude : personne n'a réellement d'info. C'est extrêmement préoccupant. C'est du jamais vu, quand même. On ne sait pas. On ne sait pas si c'est normal. On ne sait pas. On ne sait rien. Très peu

d'informations ont été mises au jour. Très peu d'informations de retour. Je vois Olivier GINEZ mardi prochain pour l'INSPE, mais eux-mêmes, à l'ESRI, ont très peu d'infos. Il y a aussi des éléments flous comme faire des licences sectorisées. Après, si personne ne joue le jeu... je ne sais pas si le calendrier on peut le tenir, le délai est très court. Pour l'académie de Créteil, c'est un gros sujet aussi. Après, il y a vraiment tellement peu de retours directs sur les rectorats, sur les universités. Là, il y a une question, mais on suit ça au jour le jour, la question de l'état du pilotage de cette affaire-là. Je ne sais pas si Arnaud tu veux...?

M. THAUVRON. – On n'a pas d'info... Nous, on a eu une première réunion avec l'académie, avec le recteur délégué en décembre et les présidents des 3 autres universités. Et se disait «dès qu'on a les infos, on se voit». On n'a pas beaucoup plus d'infos.

Mme CHEVALIER.— Première réunion en décembre? Donc vous êtes au courant depuis décembre?

M. THAUVRON.- Non, non. Depuis décembre, on sait qu'il va y avoir une réforme. Depuis décembre, on nous dit qu'il va y avoir une réforme.

Mme CHEVALIER.— Ni sur le calendrier?

M. THAUVRON. – Non. Après, sur les programmes, ça ne va pas être compliqué, puisque ce seront les programmes nationaux, en tout cas sur le 1^{er} degré. C'est la mise en œuvre qui va être compliquée, parce qu'à l'échelle de l'académie, les besoins sont considérables. C'est Sophie qui m'expliquait que pour les épreuves du concours 1^{er} degré, il y a un mois à peu près, il y avait, je crois, deux tiers des candidats qui étaient absents, c'est ça?

Mme RENAUT.— Oui, qui ne se sont pas présentés.

M. THAUVRON. - Si deux tiers des candidats sont absents, c'est quand même que les besoins sont considérables. Donc si on veut, à l'échelle de l'UPEC,

pourvoir les besoins de l'académie, puisque UGE et Paris Nord ne feront pas cette licence — pour l'instant.

Mme RENAUT.— Lors du directoire, les choses évolueront peut-être, mais, pour l'instant, la réponse est négative.

M. THAUVRON. - Ce qui veut dire qu'il nous faudrait, à l'échelle de l'UPEC, si on est sur les recrutements académiques, une licence à 1 000 étudiants à minima. C'est compliqué.

Mme RENAUT.— Une précision sur la maquette de la future licence LPPE : là, il n'y aura pas beaucoup de travail pour les universités, puisque la maquette est en cours de finalisation. Elle est actuellement présentée au ministère et ce sera une maquette nationale, contrainte, avec des volumes horaires très précis. Ce sera une maquette nationale qui est quasiment déjà faite.

Mme CHEVALIER.— Par qui?

M. THAUVRON. - Au ministère.

Mme RENAUT. — Ministérielle.

Mme CHEVALIER - Éducation nationale?

Mme RENAUT.— Oui, Éducation nationale, DGESIP. Si, si, la DGESIP est présente. Pardon, je me suis mal exprimée : la DGESIP est dans le groupe.

M. LE PRÉSIDENT.— Merci, Sophie. On reviendra vers vous bientôt. C'est quand même beaucoup d'inconnus pour nous. Arnaud le dit bien, 1000 étudiants, sans moyens, c'est exclu. On reviendra vers vous si on apprend, si on sait quelque chose.

2. CONTRATS ET CONVENTIONS

2.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. LEVREL.— On était passé aux questions diverses avant le 2.1 sur les contrats et conventions. Alors, j'avais une question. On a demandé depuis un an, je pense, les marchés pour embaucher — enfin, je ne sais pas comment on dit —, pour recruter les cabinets de conseil, dont il nous a été dit plusieurs fois dans différents conseils que régulièrement, la présidence faisait appel à eux. Là, on peut voir aujourd'hui qu'un cabinet de conseil a été employé pour rerédiger la politique voyage de l'université. La DGS nous avait fourni un grand tableau qui contenait deux marchés. Donc, moi, j'en avais déduit que tous les autres cabinets de conseil avaient été recrutés hors marché, mais quand on regarde le tableau des contrats et conventions, en fait, je crois que j'ai épluché tout depuis 2018, tout le SharePoint, et il doit y avoir un cabinet de conseil qui figure, ou peut-être deux. Donc, où sont passés les contrats avec les cabinets de conseil? En marché ou hors marché? Et où ils sont? Et combien ça coûte?

M. BERNARDINO.— On avait bien retenu la demande. Donc, le fichier a été fait. Il n'a pas été mis à discussion parce qu'on souhaite avoir un aller-retour pour voir si le tableau qui va être proposé correspond bien à votre demande. On a bien l'ensemble des marchés positionnés avec les prestations de conseil qui rentrent dans le cadre du marché public, et ceux qui sont hors marché. Vous allez le recevoir là.

M. LE PRÉSIDENT.— Le demandeur le recevra. Et dès qu'on aura réglé le format, ce sera disponible. Vous recevrez ça là, mais il faut un aller-retour. Là-dessus, il y a transparence totale.

Mme GARAPON.— On a déjà fait le travail pour l'année 2023, reste la question du format.

Mme CHEVALIER.— On va le recevoir quand?

M. BERNARDINO.— Là.

Mme CHEVALIER.— C'est là, là?

Mme GARAPON.— Là, cet après-midi.

M. LE PRÉSIDENT. — Oui, oui, on est dessus.

Mme GARAPON.— On s'est demandé si on allait le mettre ou pas et on s'est dit qu'il valait mieux faire d'abord un aller-retour pour voir si le format déjà convenait bien.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est parti. Ça a avancé. Merci.

M. VALLEE.— Merci. Puisqu'on est dans les vieilles demandes et que vous êtes disposés à répondre, j'avais demandé un courrier de réponse à la Cour des comptes concernant le rapport sur le temps de travail de personnel BIATSS, où il y avait des erreurs factuelles, «matérielles» comme on dit. Bref, des chiffres qui étaient erronés, qui, en tout cas, desservaient les personnels. Donc vous vous étiez engagé, Monsieur le Président, à faire cette réponse. Je ne la vois pas sur le site.

M. LE PRÉSIDENT. — On s'est engagé et on va le faire.

Mme GARAPON.— Oui, on va la faire. On a revu le travail qui a été fait, en fait, au sein d'un contrôle plus spécifique des établissements pour mettre en cohérence tout ça.

M. VALLEE.— On a voté une nouvelle circulaire...

M. BERNARDINO.— C'est un rendez-vous important. C'est un événement en cours, sur le campus Boulle de la Faculté de Droit : le premier job dating de l'UPEC-CFA. On a travaillé avec les équipes. Pour ce premier job dating, on a

déjà 27 partenaires qui sont présents. On propose plus de 200 contrats d'apprentissage pour les étudiants de l'UPEC. Et, en pré-inscription, on a 757 étudiants qui sont préinscrits et prêts à venir. Si vous voulez passer, vous êtes bien évidemment les bienvenus. Vous avez un petit cocktail, ce soir, à 17 h.

M. LE PRÉSIDENT. — Vérène?

Mme CHEVALIER.— Oui, simplement sur ce... Moi, je n'ai pas bien compris quel était le statut de ce... Je trouve ça pas mal, hein, pour avoir un master en apprentissage, mais du coup, les étudiants candidats dans nos masters, quand on va donner les réponses là, la semaine prochaine, c'est trop tard pour eux. Donc, sur la guestion du calendrier de cet événement, ça pose un problème, parce que si on prévient nos étudiants en L3, on crée une inégalité de traitement entre nos étudiants de nos L3 candidats dans ces masters et les candidats extérieurs. Donc, on a beaucoup hésité. Si, puisque c'est les premiers arrivés avec un contrat qui se seront servis. Et oui. Donc, ça pose vraiment plein de questions, et je pense que le calendrier est inadapté à la nouvelle situation, puisqu'on ne peut pas classer académiquement les candidats dans les masters en apprentissage, on est obligés de les mettre tous ex aequo, ça veut dire que c'est le premier qui a un contrat d'engagement enfin, je ne sais plus comment ça s'appelle —, le certificat d'engagement, qui est admis. Donc, si nous, on a des candidats de notre licence dans ce master, si on leur disait «allez-y», on crée, de fait, une inégalité de traitement entre les candidats dans notre master.

M. BERNARDINO. — Non, on avait dit aux collègues de faire la promotion.

Mme CHEVALIER.— Ce n'est pas arrivé jusqu'à nos antennes. Oui, mais c'est un problème quand même que ça ne soit pas arrivé jusqu'à nos antennes, parce que là, on aurait pu prévenir tous les candidats.

M. BERNARDINO.— J'avais bien dit qu'il fallait donner aux candidats du master la même chance qu'aux candidats extérieurs.

